



A background photograph shows a person's hands wearing blue nitrile gloves. One hand holds a clear test tube containing a small amount of orange liquid. The other hand holds a white plastic syringe with a black plunger. The background is a soft, out-of-focus laboratory setting.

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

30 juin 2025

EURONEXT : IPH
NASDAQ : IPHA



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 30 JUIN 2025

INNATE PHARMA S.A.

Société anonyme à Conseil d'Administration
au capital social de 4 609 522,15 euros

réparti en 92 176 373 actions ordinaires et 14 070 actions de préférences, de nominal de 0,05 euro

Siège social : 117, Avenue de Luminy, F-13009 Marseille , France
424 365 336 RCS Marseille

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2025 ont été approuvés par le Conseil d'Administration
du 16 septembre 2025 et ont fait l'objet d'un examen limité par nos Commissaires aux Comptes.

SOMMAIRE

<u>NOTE PRELIMINAIRE ET AVERTISSEMENT CONCERNANT LES DECLARATIONS PROSPECTIVES ET LES FACTEURS DE RISQUES</u>	<u>4</u>
<u>INNATE PHARMA EN QUELQUES MOTS</u>	<u>5</u>
<u>RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ</u>	<u>6</u>
A. <u>Produits opérationnels</u>	<u>7</u>
B. <u>Charges opérationnelles</u>	<u>10</u>
C. <u>Résultat financier</u>	<u>12</u>
D. <u>Éléments de bilan</u>	<u>13</u>
E. <u>Flux de trésorerie</u>	<u>14</u>
F. <u>Rappel des évènements marquants depuis le 1er janvier 2025</u>	<u>15</u>
G. <u>Nota</u>	<u>17</u>
H. <u>Principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice</u>	<u>17</u>
I. <u>Transactions avec les parties liées</u>	<u>17</u>
<u>COMPTE CONSOLIDÉS RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2025</u>	<u>18</u>
A. <u>État de la situation financière consolidée (en milliers d'euros)</u>	<u>18</u>
B. <u>Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)</u>	<u>19</u>
C. <u>État du résultat global (en milliers d'euros)</u>	<u>19</u>
D. <u>Tableau des flux de trésorerie consolidé (en milliers d'euros)</u>	<u>20</u>
E. <u>Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)</u>	<u>21</u>
F. <u>Notes annexes aux états financiers</u>	<u>22</u>
<u>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE</u>	<u>46</u>
<u>DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL</u>	<u>48</u>

NOTE PRELIMINAIRE ET AVERTISSEMENT CONCERNANT LES DECLARATIONS PROSPECTIVES ET LES FACTEURS DE RISQUES

Dans le présent rapport financier semestriel, sauf indication contraire, les termes « Société », « Innate », « Innate Pharma » et « Groupe » désignent Innate Pharma SA et sa filiale.

Ce rapport financier semestriel contient des déclarations prospectives, y compris celles au sens de la réglementation du droit boursier applicable, y compris du U.S. Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Toutes les déclarations autres que celles relatives aux faits et conditions actuels et historiques contenues dans ce rapport financier semestriel, y compris les déclarations concernant les résultats d'exploitation et la situation financière futurs de la Société, sa stratégie d'affaires, ses plans et ses objectifs en matière de recherche et développement et ses activités futures, sont des déclarations prospectives. L'emploi de certains termes, notamment « anticiper », « croire », « peut », « pourrait », « estimer », « potentiel », « s'attendre à », « devrait » et « sera » ou de la forme négative de ces termes et d'autres expressions semblables, vise à identifier des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux anticipés. Ces aléas et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris celles relatives à l'innocuité, aux progrès et aux résultats des essais cliniques et des études précliniques en cours ou prévus, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires concernant les produits-candidats de la Société, la dépendance de la Société à l'égard des tiers pour la fabrication de ses produits candidats, des efforts commerciaux de la Société, la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement. Pour des considérations supplémentaires en matière de risques et d'incertitudes pouvant faire différer les résultats effectifs, la situation financière, la performance et les réussites de la Société, merci de vous référer à la section « Facteurs de Risques » du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), disponible sur les sites Internet d'Innate Pharma (www.innate-pharma.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), et les documents et rapports publics déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, y compris le rapport annuel sur « Form 20-F » pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les documents et rapports subséquents déposés auprès de l'AMF ou de la SEC, ou autrement rendus publics, par la Société. Les références au site web de la Société et au site web de l'AMF ne sont incluses qu'à titre d'information et le contenu de ces sites ou qui peut être consulté par l'intermédiaire de ces sites ne sont pas incorporés par référence dans le présent rapport financier semestriel et n'en font pas partie.

En raison des incertitudes importantes contenues dans ces déclarations prospectives, vous ne devez pas considérer ces déclarations comme une représentation ou une garantie de la part de la Société ou de toute autre personne que la Société atteindra ses objectifs et plans dans un délai spécifié ou pas du tout. La Société ne s'engage pas à mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

INNATE PHARMA EN QUELQUES MOTS

Innate Pharma S.A. (la « Société » et, avec sa filiale, dénommée le « Groupe »), est une société de biotechnologies au stade clinique qui développe des traitements d'immunothérapies contre le cancer. Son approche innovante vise à tirer avantage du système immunitaire inné par le biais de trois approches thérapeutiques : les anticorps monoclonaux, les NK Cell Engagers issus de sa plateforme propriétaire ANKET® (Antibody-based NK cell Engager Therapeutics) et les conjugués anticorps-médicaments.

Le portefeuille d'Innate comprend notamment des NK Cell Engagers multi-spécifiques issus de sa plateforme ANKET® et pouvant cibler différents types de cancers ainsi qu'IPH4502, un conjugué anticorps-médicament différencié en développement dans les tumeurs solides. De plus lacutamab, un anticorps anti-KIR3DL2 est développé dans des formes avancées de lymphomes T cutanés T et de lymphomes T périphériques, et l'anticorps anti-NKG2A monalizumab est développé avec AstraZeneca dans le cancer du poumon non à petites cellules.

Afin d'accélérer l'innovation, la recherche et le développement de traitements au bénéfice des patients, Innate Pharma est un partenaire de confiance pour des sociétés biopharmaceutiques leaders telles que Sanofi et AstraZeneca, ainsi que pour les institutions de recherche de premier plan.

Depuis sa création, la Société a subi des pertes en raison de ses activités de recherche et développement (« R&D »). Le semestre clos le 30 juin 2025 a généré une perte nette de 21 344 milliers d'euros. Au 30 juin 2025, les capitaux propres s'élèvent à 5 144 milliers d'euros. Sous réserve de percevoir de nouveaux paiements d'étape liés à ses accords de collaboration, la Société prévoit de subir des pertes supplémentaires jusqu'à ce que, le cas échéant, elle puisse générer des revenus importants de ses candidats-médicaments en développement.

L'activité future de la Société dépend fortement d'une combinaison de facteurs, notamment : (i) le succès de ses activités de recherche et développement ; (ii) l'obtention des autorisations de mise sur le marché et l'acceptation de ses candidats-médicaments par le marché (iii) l'obtention de financements additionnels aux moments opportuns et (iv) le développement de thérapies concurrentes par d'autres sociétés de biotechnologie ou pharmaceutiques.

En conséquence, la Société est, et devrait continuer à court et à moyen termes, à être financée par le biais d'accords de collaboration pour le développement et la commercialisation de ses candidats-médicaments, par l'émission de nouveaux instruments de capitaux propres et par emprunts.

L'activité de la Société n'est pas soumise à des effets de saisonnalité.

Basée à Marseille, la Société est cotée en bourse sur Euronext Paris et au Nasdaq aux Etats-Unis et disposait de 174 salariés en équivalent temps plein au 30 juin 2025.

Au 30 juin 2025, la Société détenait une filiale à 100% : Innate Pharma, Inc., basée à Rockville (Maryland, Etats-Unis) constituée sous le régime des lois du Delaware en 2009.

Cette filiale est consolidée en intégration globale.

Retrouvez Innate Pharma sur www.innate-pharma.com (à noter: le contenu du site web n'est pas incorporé dans le présent rapport).

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

La situation financière et les résultats de la Société au 30 juin 2025 se caractérisent par :

- Une situation de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants et non courants s'élèvent à 70,4 millions d'euros au 30 juin 2025 (91,1 millions d'euros au 31 décembre 2024). À la même date, les dettes financières s'élevaient à 27,0 millions d'euros, dont 18,1 millions d'euros de dettes non courantes (31,0 millions d'euros au 31 décembre 2024, dont 22,3 millions d'euros de dettes non courantes).
- Des produits opérationnels s'élèvent à 4,9 millions d'euros (12,3 millions d'euros au premier semestre 2024) provenant des accords de collaboration et de licence (1,7 million d'euros) et du crédit impôt recherche (3,2 millions d'euros). Les revenus des accords de collaboration et de licence correspondent principalement aux revenus des contrats conclus avec AstraZeneca/MedImmune, et Sanofi/Genzyme.
- Des charges opérationnelles s'élèvent à 30,3 millions d'euros (38,7 millions d'euros au premier semestre 2024), dont 67,8 % consacrés à la recherche et au développement.

Les dépenses de recherche et développement s'élèvent à 20,5 millions d'euros (29,1 millions d'euros au premier semestre 2024), en baisse de 8,6 millions d'euros expliquée principalement par la baisse des dépenses directes de R&D, de 7,3 million d'euros, à 9,7 millions d'euros liée au phasage des études (maturité des études cliniques relatives à lacutamab, arrêt des études pré cliniques et démarrage de la phase 1 de notre programme d'anticorps conjugués -ADC).

Les frais généraux s'élèvent à 9,8 millions d'euros (9,6 millions d'euros au premier semestre 2024), en hausse de 0,2 million d'euros. Cette hausse vient (I) d'une hausse des dépenses de personnel de 0,8 million d'euros liée à des provisions pour risques et charges pour s'établir à 4,8 millions d'euros au premier semestre 2025, et (II) d'une baisse du poste honoraires non scientifiques et de conseil de 0,5 million d'euros qui s'élèvent à 1,4 million d'euros pour le premier semestre 2025, baisse résultant principalement d'un recours plus important aux cabinets de recrutements en 2024 (pour la mise en place du département clinique) qui n'a pas été renouvelé en 2025.

- Une perte nette s'élève à 21,3 millions d'euros (perte nette de 24,8 million d'euros au 30 juin 2024).

Note sur le changement de normes comptables au cours de la période

L'application des normes suivantes est obligatoire pour la première fois pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2025. A ce titre, elles ont été adoptées par la Société :

- Amendements IAS 21 : Effets des variations des cours de monnaie étrangère - Absence de convertibilité

Ces normes n'ont aucune incidence sur les comptes consolidés.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiés mais ne sont pas applicables en 2025 ou n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne :

- IFRS 18: Présentation des états financiers;
- Amendement IFRS 9: Classification et évaluation des instruments financiers;
- Amendement IFRS7 et IFRS9 : Précisions apportées sur les traitements des Contrats d'achat d'énergie verte.

Ces normes n'ont pas été appliquées par anticipation. Les études d'impacts relatifs à l'application des normes IFRS 18 et de l'Amendement IFRS 9 relatif à la classification des instruments financiers sont en cours .

Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour les états financiers au 30 juin 2025 sont identiques à ceux retenus pour le 31 décembre 2024 .

A. Produits opérationnels

Les produits opérationnels de la Société proviennent des revenus des accords de collaboration et de licence et du financement public de dépenses de recherche. Ils ont baissé de 7,5 millions d'euros, à 4,9 millions d'euros pour le premier semestre 2025, à comparer à 12,3 millions d'euros pour le premier semestre 2024, selon la répartition suivante:

En milliers d'euros	30 juin 2025	30 juin 2024
Revenus des accords de collaboration et de licence	1 671	8 293
Financements publics de dépenses de recherche	3 189	4 052
Produits opérationnels	4 860	12 345

Revenus des accords de collaboration et de licence

Les revenus des accords de collaboration et de licence ont baissé de 6,6 millions d'euros, à 1,7 million d'euros pour le premier semestre 2025, à comparer à des revenus des accords de collaboration et de licence de 8,3 millions d'euros pour le premier semestre 2024. Ces revenus résultent de la reconnaissance partielle ou intégrale des paiements reçus en relation avec les accords initiaux et avenants signés avec AstraZeneca en avril 2015 et octobre 2018, avec Sanofi en 2016 et 2022. Ces revenus sont reconnus dès lors que l'obligation de performance de l'entité est satisfaite. La comptabilisation s'effectue à une date donnée ou est étalée dans le temps en fonction du pourcentage d'avancement des travaux effectués au titre de ces accords. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous:

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2024
Produits des accords de collaboration et de licence	755	7 396
<i>dont accord monalizumab (AstraZeneca)</i>	56	2 994
<i>dont accord Sanofi 2016</i>	—	4 000
<i>dont accord Sanofi 2022 ANKET IPH62 - Reconnaissance du paiement initial relatif à la licence et du revenu relatif à l'avancement du programme de recherche conjoint</i>	198	199
<i>dont accord Sanofi 2022 ANKET IPH67- Reconnaissance du paiement initial relatif à la licence, du revenu relatif à la levée d'option et du revenu relatif à l'avancement du programme de recherche conjoint</i>	—	203
<i>dont autres accords</i>	501	—
Refacturation de frais de R&D (accord IPH5201)	916	897
Revenus des accords de collaboration et de licence	1 671	8 293

Produits des accords de collaboration et de licence

Pour monalizumab, ces montants résultent de la reconnaissance partielle du paiement initial non remboursable de 250,0 millions de dollars USD et du paiement de levée d'option de 100,0 millions de dollars USD reçus d'AstraZeneca respectivement en juin 2015 et octobre 2018.

Le paiement supplémentaire de 50,0 millions de dollars effectué par AstraZeneca en décembre 2020 et déclenché par le traitement du premier patient dans le premier essai de Phase 3 évaluant monalizumab a été traité intégralement en engagement de collaboration ("dettes de collaboration" dans le bilan consolidé) au regard de l'engagement prévu au contrat sur les études de Phase I/II (co-financement prévu par le contrat initial) et de Phase III (avenant signé en septembre 2020). Ainsi l'effet de ce paiement d'étape est nul sur le prix de la transaction.

À ces montants s'ajoute le paiement supplémentaire de 50,0 millions de dollars effectué par AstraZeneca en juin 2022 déclenché par le traitement du premier patient dans un deuxième essai de Phase 3 évaluant monalizumab en avril 2022. Pour rappel, ce paiement supplémentaire a été traité en engagement de collaboration ("dettes de collaboration" dans le bilan consolidé) à hauteur de 36,0 millions de dollars conformément à l'engagement prévu au contrat sur les études de Phase I/II (co-financement prévu par le contrat initial). Le reliquat de 14,0 millions de dollars a été traité comme un changement d'estimation du prix de la transaction, reconnu en résultat au rythme de l'avancement des études de Phase I/II.

Les revenus non encore reconnus sont classés en passifs de contrat (produits constatés d'avance).

Revenus liés à monalizumab - AstraZeneca :

Les revenus liés à monalizumab s'élèvent à 0,1 million d'euros au premier semestre 2025 à comparer avec 3,0 millions d'euros pour le premier semestre 2024, soit une diminution de 2,9 millions d'euros. Cette baisse s'explique essentiellement par la maturité des essais en cours proche de leur achèvement.

Au 30 juin 2025, le passif de contrat relatif à monalizumab s'élève à 0,2 million d'euros intégralement présentés en « Passifs de contrat courants» compte tenu de la maturité des essais de Phase 1/2.

Revenus liés à l'accord de licence et de collaboration avec Sanofi (2016)

Les revenus liés à l'accord de licence et de collaboration signé avec Sanofi en 2016 sont nuls au premier semestre 2025 à comparer avec 4,0 millions d'euros pour le premier semestre 2024.

Le 15 avril 2024, la Société a annoncé le traitement du premier patient dans la phase 2 d'extension de dose de l'étude menée par Sanofi et évaluant le NK Cell Engager SAR443579/ IPH6101 dans les divers cancers du sang. Selon les termes de l'accord de 2016, cette progression de l'essai a déclenché un paiement d'étape de 4,0 millions d'euros intégralement reconnus en chiffre d'affaires au cours du premier trimestre 2024. Ce montant a été encaissé par la Société le 17 mai 2024. Dans le cadre des priorités stratégiques de chacune des sociétés, Sanofi et Innate ont pris la décision de terminer l'accord de 2016 concernant SAR'579/IPH6101 (l'ANKET® anti-CD123). Innate reprendra les droits sur SAR'579/IPH6101 au 1er juillet 2025.

Par ailleurs, l'essai clinique de Phase 1/2 dont le promoteur est Sanofi, évaluant IPH6401/SAR'514 l'ANKET® ciblant BCMA dans les indications auto-immunes est poursuivi. Il n'a pas déclenché de paiement d'étape au 30 juin 2025.

Revenus liés à l'accord de collaboration en matière de recherche et de licence avec Sanofi (2022)

Pour rappel, la Société a conclu, en décembre 2022, un accord de collaboration en matière de recherche et de licence avec Genzyme Corporation, filiale à 100 % de Sanofi (" Sanofi "), en vertu duquel la Société accorde à Sanofi une licence exclusive sur le programme ANKET® B7-H3 d'Innate et des options pour deux cibles supplémentaires. Le 25 janvier 2023, la Société a annoncé l'expiration du délai de carence prévu par le *Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act* et l'entrée en vigueur de l'accord de licence avec Sanofi. Par conséquent, selon les termes de l'accord de recherche, de collaboration et de licence, Innate a reçu en mars 2023, un paiement initial d'un montant de 25,0 millions d'euros dont 18,5 millions d'euros au titre de la licence exclusive, 1,5 million d'euros au titre des travaux de recherche menés par la Société et 5,0 millions d'euros au titre des options pour deux cibles supplémentaires.

La Société considère que la licence sur la technologie B7-H3 est un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle octroyé de manière exclusive à Sanofi à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat. Ainsi, l'intégralité du paiement initial relatif à la licence a été reconnu en résultat au 30 juin 2023 soit un montant de 18,5 millions d'euros.

La Société réalisera des travaux de recherche en collaboration avec Sanofi pour une durée initiale estimée à trois années à compter de l'entrée en vigueur de la collaboration soit le 24 janvier 2023. Pendant cette période, Sanofi et Innate collaboreront et travailleront à des activités de recherche définies dans le programme de travail contractuel. Par conséquent, le paiement initial correspondant de 1,5 million d'euros est reconnu linéairement sur la durée des travaux de recherche que la Société a accepté de réaliser. A ce titre, un revenu de 0,2 million d'euros a été reconnu en résultat au 30 juin 2024 ainsi qu'au 30 juin 2025. Les montants non reconnus en résultat sont classés en passifs de contrat courants à hauteur de 0,4 million d'euros et en passifs de contrat non courants à hauteur de 0,1 million d'euros.

Pour rappel, le 19 décembre 2023, la Société a annoncé que Sanofi a levé une option de licence pour un nouveau programme issu de la plateforme ANKET® de la Société. Cette option de licence fait partie de l'accord de 2022 précédemment cité au titre duquel la Société avait encaissé un paiement initial de 2,5 millions d'euros présentés en passif de contrat non courant au 30 juin 2023. L'option ayant été levée par Sanofi, la Société a constaté en revenu un montant de 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2023. Par ailleurs, cette levée d'option a également entraîné un paiement d'étape de 15,0 millions d'euros dont 13,3 millions d'euros au titre de la licence exclusive intégralement reconnus en résultat au 31 décembre 2023 et 1,7 million d'euros au titre des travaux de recherche à mener par la Société et qui seront reconnus au résultat linéairement sur la durée des travaux de recherche que la Société a accepté de réaliser. En effet, Sanofi et Innate collaboreront et travailleront à des activités de recherche définies dans le programme de travail contractuel. Ces travaux ont démarré au cours du premier semestre 2024. A ce titre, un revenu de 0,2 million d'euros a été reconnu au résultat au 30 juin 2024. Les montants non reconnus en résultat sont classés en passifs de contrat courants à hauteur de 0,4 million d'euros et en passifs de contrat non courants à hauteur de 1,1 million d'euros au 30 juin 2024. Le 9 octobre 2024, la société a reçu un courrier de résiliation de l'accord de licence concernant cette option. La résiliation met fin aux travaux de recherche. Le revenu de 1,7 million d'euros a été reconnu intégralement en revenu au 31 décembre 2024. Ainsi, Innate a récupéré l'intégralité des droits sur IPH67, un programme de NK Cell Engager issu de la plateforme ANKET® en cours de développement dans les tumeurs solides. Sanofi conserve un droit à rémunération concernant les revenus qu'Innate Pharma pourrait percevoir dans le futur.

Sanofi conserve une option de licence pour une cible additionnelle ANKET® conformément à l'accord de licence. L'option est exerçable au plus tard le 24 janvier 2028.

Refacturation de frais de R&D - AstraZeneca :

Dans le cadre des accords avec AstraZeneca, les coûts externes de recherche et développement relatifs à IPH5201 sont partagés de façon égale entre Innate Pharma et AstraZeneca, conformément à l'avenant signé le 1er juin 2022. Ces coûts sont refacturés sur une base trimestrielle.

Le revenu résultant des refacturations de coûts de recherche et développement pour le premier semestre 2025 est stable en comparaison au premier semestre 2024. Ces revenus dépendent des coûts de recherche et développement engagés par la société dans le cadre de ces accords au cours du premier semestre 2024 et 2025, en fonction de l'avancement des essais cliniques.

Financements publics de dépenses de recherche

Le tableau suivant présente le détail de ce poste pour les premiers semestres 2025 et 2024 :

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2024
Crédit d'impôt recherche	3 189	4 050
Subventions	—	2
Financements publics de dépenses de recherche	3 189	4 052

Les financements publics de dépenses de recherche se sont établis à 3,2 millions d'euros pour le premier semestre 2025 à comparer à 4,1 millions d'euros pour le premier semestre 2024, soit une diminution de 0,9 million d'euros ou 21,3 %.

Cette variation provient essentiellement de la baisse de 0,8 million d'euros du crédit d'impôt recherche qui résulte majoritairement de la baisse des charges de sous-traitance éligibles pour un montant de 2,8 millions d'euros en lien avec l'évolution des études et des programmes de recherche.

Pour rappel, le crédit d'impôt recherche correspond à 30% du montant des dépenses de recherche et développement éligibles de la période, déduction faite des subventions encaissées.

B. Charges opérationnelles

Le tableau suivant donne la répartition des charges opérationnelles pour les premiers semestres 2025 et 2024 :

En milliers d'euros	30 juin 2025	30 juin 2024
Dépenses de recherche et développement	(20 520)	(29 076)
Frais généraux	(9 767)	(9 582)
Charges opérationnelles	(30 287)	(38 657)

Dépenses de recherche et développement (R&D)

Les dépenses de R&D des premiers semestres 2025 et 2024 résultent essentiellement des programmes cliniques et précliniques et se présentent de la façon suivante :

En milliers d'euros	30 juin 2025	30 juin 2024
Monalizumab	(5)	(69)
Lacutamab	(3 218)	(5 224)
IPH65	(1 222)	(844)
IPH5201	(1 862)	(1 725)
IPH4502 ¹	(1 722)	(7 508)
<i>Autres programmes</i>	(167)	(370)
<i>Sous-total programmes cliniques</i>	(8 197)	(15 740)
<i>Sous-total programmes non cliniques</i>	(1 524)	(1 330)
Dépenses de recherche et développement directes	(9 721)	(17 070)
Dépenses de personnel (dont paiements en actions)	(8 996)	(8 707)
Amortissements et dépréciations	(257)	(643)
Autres dépenses	(1 546)	(2 655)
Personnel et autres dépenses	(10 800)	(12 005)
Total des dépenses de recherche et développement	(20 520)	(29 076)

1. Les dépenses de premier semestre 2024 du programme IPH 4502 étaient reportées dans le rapport financier semestriel premier semestre 2024 dans le sous-total programmes en développement non cliniques. Suite au passage en clinique de ce programme en Janvier 2025 lors du premier patient dosé nous avons reclasé les dépenses de premier semestre 2024 dans le sous-total programmes en développement cliniques.

Les dépenses de R&D se sont établies à 20,5 millions d'euros pour le premier semestre 2025 comparé à un montant de 29,1 millions d'euros pour le premier semestre 2024, soit une diminution de 8,6 millions d'euros ou 29,4 %.

Les dépenses de R&D représentent respectivement 67,8 % et 75,2 % des charges opérationnelles au 30 juin 2025 et 30 juin 2024.

Les dépenses de R&D directes ont diminué de 7,3 millions d'euros, ou 43,1 %, à 9,7 millions d'euros pour le premier semestre 2025, comparé à un montant de 17,1 millions d'euros pour le premier semestre 2024. Cette variation s'explique principalement par une baisse des dépenses relatives aux programmes cliniques de 7,5 millions d'euros liée au phasage des études (maturité des études cliniques relatives à lacutamab, arrêt des études pré cliniques et démarrage de la phase 1 de notre programme d'anticorps conjugués -ADC). Les dépenses relatives aux programmes précliniques quant à elles sont en hausse de 0,2 million d'euros.

La variation des dépenses relatives aux programmes cliniques est expliquée par: (i) la baisse de 5,8 millions d'euros des coûts précliniques de IPH4502 (fabrication du médicament et études de toxicité) suite au démarrage de la phase 1; (ii) la baisse de 2,0 millions d'euros sur le programme Lacutamab (maturité des études cliniques) (iii) compensée par la hausse de 0,4 million d'euros liée au programme IPH 65 en phase de recrutement.

Par ailleurs, au 30 juin 2025, les dettes de collaboration relatives à monalizumab et aux accords signés avec AstraZeneca en avril 2015, octobre 2018 et septembre 2020 s'élevaient à 41,3 millions d'euros, contre des dettes de collaboration de 48,6 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette diminution de 7,3 millions d'euros résulte principalement (i) des remboursements nets d'un montant de 1,7 million d'euros effectués au premier semestre 2025 à AstraZeneca relatifs au cofinancement du programme monalizumab, incluant l'essai de Phase 3 INTERLINK-1 lancé en octobre 2020 et cloturé à ce jour ainsi que PACIFIC-9 lancé en avril 2022 et (ii) de la diminution de l'engagement de collaboration d'un montant de 5,6 millions d'euros en lien avec les variations de change constatées sur la période pour la parité euros-dollars.

Les dépenses de personnel et autres dépenses affectées à la R&D ont baissé de 1,2 million d'euros, soit 10,0 %, pour atteindre 10,8 millions d'euros au premier semestre 2025, comparé à un montant de 12,0 millions d'euros au premier semestre 2024. Cette baisse s'explique par (i) les autres dépenses pour 1,1 million d'euros (principalement une diminution du consulting scientifique du fait de la mise en place du département clinique, impact de change et baisse des redevances de brevets); (ii) les dotations aux amortissements pour 0,4 million d'euros concernant les droits relatifs à Monalizumab consécutive à l'amortissement intégral de ces derniers, partiellement compensés par une augmentation des frais de personnel en conséquence de la mise en place du département clinique.

Frais généraux

Les frais généraux ont augmenté de 0,2 million d'euros, ou 1,9 %, à 9,8 millions d'euros pour le premier semestre 2025, comparé à un montant de 9,6 millions d'euros pour le premier semestre 2024. Les frais généraux représentent respectivement 32,2 % et 24,8 % des charges opérationnelles pour les périodes de six mois se terminant les 30 juin 2025 et 30 juin 2024. Le tableau ci-dessous présente nos frais généraux par nature pour les périodes sous revue :

En milliers d'euros	30 juin 2025	30 juin 2024
Dépenses de personnel (dont paiements en actions)	(4 784)	(4 001)
Honoraires non scientifiques et consulting	(1 397)	(1 934)
Autres dépenses (1)	(3 586)	(3 648)
Total frais généraux	(9 767)	(9 582)

(1) Les autres dépenses sont liées à la propriété intellectuelle, aux coûts d'entretien de l'équipement des laboratoires et de nos locaux, aux amortissements et dépréciations et autres frais généraux et commerciaux.

Les dépenses de personnel incluent les rémunérations versées à nos salariés. Elles sont en hausse et s'élèvent à 4,8 millions d'euros pour le premier semestre 2025, à comparer à un montant de 4,0 millions d'euros pour le premier semestre 2024. Cette hausse de 0,8 million d'euros s'explique essentiellement par des provisions pour risques et charges.

Les honoraires non scientifiques et de conseil se composent essentiellement des honoraires de commissariat aux comptes, d'expertise-comptable, juridiques et de recrutement. Le poste a baissé de 0,5 million d'euros, ou 27,8 %, pour s'établir à 1,4 million d'euros pour le premier semestre 2025, à comparer à un montant de 1,9 million d'euros pour le premier semestre 2024. La baisse résulte principalement d'un recours plus important aux cabinets de recrutements en 2024 (pour la mise en place du département clinique) qui n'a pas été renouvelé en 2025.

Les autres dépenses sont stables.

C. Résultat financier

Le résultat financier présente un gain net de 4,1 millions d'euros pour le premier semestre 2025, à comparer à un gain net de 1,5 million d'euros pour le premier semestre 2024 soit une augmentation de 2,5 millions d'euros. Cette évolution résulte principalement de (i) de variations favorables de gain de change net de pertes de change en hausse de 3,9 millions d'euros avec un impact favorable sur la dette de collaboration lié à l'évolution du cours du dollar enregistré pour le premier semestre 2025 ainsi que par (ii) une variation défavorable de 1,5 million d'euros liée aux produits générés par les actifs financiers et par la réévaluation à la juste valeur due à un effet défavorable des taux de rémunération des placements constatées sur les marchés financiers.

Le tableau ci-dessous présente les composantes de notre résultat financier pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 30 juin 2024.

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2024
Produits sur actifs financiers	793	1 269
Variation de juste valeur des actifs financiers	464	1 471
Gains de change	5 630	873
Produits financiers	6 886	3 613
Pertes de change	(2 574)	(1 763)
Intérêts sur les emprunts	(229)	(300)
Charges financières	(2 803)	(2 064)
Résultat financier net	4 083	1 549

Notre politique de placement privilégie l'absence de risque en capital ainsi que, dans la mesure du possible, une performance minimum garantie.

Pour les périodes présentées, les gains et pertes de change résultent principalement de l'impact sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers, ainsi que sur la dette de collaboration de la variation du taux de change entre l'euro et le dollar américain (USD). Les pertes de change latentes sur les instruments financiers sont relatives à des instruments non cotés.

D. Éléments de bilan

Au 30 juin 2025, le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants et non courants détenus par la Société s'élevait à 70,4 millions d'euros contre 91,1 millions d'euros au 31 décembre 2024. La trésorerie nette au 30 juin 2025 s'élevait à 51,1 millions d'euros (72,1 millions d'euros au 31 décembre 2024). La trésorerie nette représente la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants diminués des dettes financières courantes.

Les autres éléments clés du bilan au 30 juin 2025 sont :

- Les passifs de contrat de 3,2 millions d'euros (dont 2,6 millions d'euros comptabilisés en 'Passifs de contrat – non courants') correspondant à la partie des paiements reçus d'AstraZeneca et Sanofi non encore reconnus en résultat.
- La dette sur collaboration de 41,3 millions d'euros (dont 34,5 millions d'euros comptabilisés en "Dettes de collaboration - partie non courante") correspondant à l'engagement de la Société dans le cadre du co-financement du programme monalizumab avec AstraZeneca.
- Une créance de 10,7 millions d'euros sur l'Etat français au titre du crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2024 et le premier semestre 2025.
- Des capitaux propres s'élevant à 5,1 millions d'euros, incluant la perte nette pour le premier semestre 2025 de 21,3 millions d'euros et l'investissement de Sanofi en capital pour 15 millions d'euros.

Au 30 juin 2025, la Société a été financée par les paiements reçus de ses partenaires au titre de ses accords de licence et de collaboration depuis 2011, y compris AstraZeneca et Sanofi, (579,1 millions d'euros au total, ou 656,1 millions de dollars).

Hors exercice de BSA, de bons de créateurs d'entreprises et d'options de souscription d'actions, la Société a reçu un total de 324,3 millions d'euros (avant déduction des frais liés aux augmentations de capital) à travers des augmentations de capital successives entre 1999 et 2025. Le tableau ci-dessous synthétise les principales augmentations de capital, en valeur, entre la création de la Société et le 30 juin 2025 :

Date	Montant levé
Avril 2000 :	1,2 million d'euros
Mars 2001	3,3 millions d'euros
Juillet 2002 :	20,0 millions d'euros
Mars 2004 :	5,0 millions d'euros
Juillet 2004 :	10,0 millions d'euros
Mars 2006 :	10,0 millions d'euros
Novembre 2006 :	33,7 millions d'euros
Décembre 2009 :	24,3 millions d'euros
Novembre 2013 :	20,3 millions d'euros
Juin 2014 :	50,0 millions d'euros
Octobre 2018 :	62,6 millions d'euros
Octobre 2019 :	66,0 millions d'euros
Décembre 2024 :	2,9 millions d'euros
Avril 2025:	15 millions d'euros
Total	324.3 millions d'euros

La Société a également des emprunts bancaires pour un montant global de 26,4 millions d'euros dont 18,1 millions d'euros de prêts garantis par l'Etat français (PGE) au 30 juin 2025 et 8,3 millions d'euros de prêts

souscrits auprès de la Société Générale pour la construction de son siège social ainsi que des dettes de location pour un montant de 0,6 million d'euros.

Le crédit d'impôt recherche est un dispositif fiscal français visant à stimuler la recherche et le développement. Il est calculé sur la base du montant des dépenses de recherche et développement éligibles et peut, en principe être déduit de l'impôt sur les sociétés français dû par la Société au titre des trois années suivantes. La partie restante du crédit d'impôt qui n'est pas compensée à l'expiration de cette période peut ensuite être remboursée à la Société. Les sociétés répondant à la définition de PME selon les critères de l'Union européenne sur deux exercices consécutifs peuvent bénéficier d'un remboursement anticipé avec un encaissement du CIR l'année suivant l'exercice au cours duquel il a été calculé. Pour rappel, au 31 décembre 2023 la Société ne remplissait plus les critères d'éligibilité à ce statut (dépassement des seuils suite à l'analyse en fin de période), elle ne peut donc prétendre à ce dispositif depuis l'exercice 2023. Au 31 décembre 2024, la Société avait décidé de céder sa créance de CIR 2023 à une banque générant la décomptabilisation de l'actif et l'encaissement immédiat de 95% du montant cédé. N'ayant pas fait l'objet d'un tel traitement, le CIR calculé au titre de l'année 2024 et du premier semestre 2025 ont été comptabilisés en créances non courantes.

Depuis sa création et à la date du présent rapport, la Société a bénéficié du remboursement du Crédit d'impôt recherche (CIR) pour un montant net de 128,9 millions d'euros par l'Etat français.

E. Flux de trésorerie

Au 30 juin 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont atteint 53,7 millions d'euros, soit une diminution de 12,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie pour les premiers semestres 2025 et 2024 respectivement :

En milliers d'euros	30 juin 2025	30 juin 2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(31 164)	3 036
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	6 974	932
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	10 476	(4 327)
Effets des variations de change	1 022	(257)
Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :	(12 692)	(615)

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :

La consommation de flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles ont augmenté de 34,2 millions d'euros pour atteindre un flux de trésorerie négatif (consommé) de 31,2 millions d'euros au premier semestre 2025 en comparaison à un flux de trésorerie positif de 3,0 millions d'euros par les activités opérationnelles au premier semestre 2024.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles pour le premier semestre 2024 comprennent les encaissements successifs de montants reçus par AstraZeneca et Sanofi.

Pour rappel, les flux de trésorerie nets consommés par les activités opérationnelles pour le premier semestre 2024 comprenaient notamment (i) l'encaissement d'un montant de 15,0 millions d'euros en janvier 2024 faisant suite à la décision de Sanofi de lever son option de licence pour un programme de NK Cell Engager dans les tumeurs solides, issu de la plateforme ANKET® (Antibody-based NK Cell Engager Therapeutics) de la Société, conformément aux termes de l'accord de licence conclu en décembre 2022, (ii) l'encaissement en mai 2024 de la somme de 4,8 millions d'euros (taxe sur la valeur ajoutée incluse) faisant suite au traitement du

premier patient dans la Phase 2 d'extension de dose de l'étude (NCT05086315), menée par Sanofi, évaluant SAR443579 / IPH6101 dans divers cancers du sang et (iii) le remboursement par le Trésor Public de la créance de crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2019 pour un montant 16,7 millions ainsi que de la créance de carry-back d'un montant de 0,3 million d'euros.

Retraités de ces opérations liées aux accords de collaboration et autres flux non récurrents notamment le remboursement du CIR, les flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles au titre du premier semestre 2025 sont en baisse de 2,6 millions d'euros en comparaison du premier semestre 2024. Ceci s'explique essentiellement par la diminution des décaissements nets auprès des fournisseurs.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'investissement pour le premier semestre 2025 se sont élevés à 7,0 millions d'euros correspondant aux résultats de cessions d'instruments financiers courants pour faire face aux besoins de trésorerie et réinvestis à hauteur de 4,0 millions d'euros dans des dépôts à terme afin de sécuriser et diversifier les placements.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'investissement pour le premier semestre 2024 se sont élevés à 0,9 million d'euros et se composent principalement d'une cession d'instrument financier courant qui a généré un encaissement net de 1,2 million d'euros partiellement compensé par des acquisitions d'immobilisations corporelles pour 0,3 million d'euros.

La société n'a effectué aucun autre investissement en immobilisation corporelle ou incorporelle significatif au cours des premiers semestres 2025 et 2024.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement :

Les flux de trésorerie générés par les activités de financement pour le premier semestre 2025 se sont élevés à 10,5 millions d'euros, contre 4,3 millions d'euros consommés au titre du premier semestre 2024. Au cours du premier semestre 2025, ces flux comprennent l'investissement en capital reçu de Sanofi pour un montant net des honoraires décaissés de 14,9 millions d'euros compensés par des remboursements de passifs financiers sur la période de 4,4 millions d'euros (4,3 millions d'euros au premier semestre 2024).

F. Rappel des événements marquants depuis le 1er janvier 2025

Le 27 janvier 2025, la Société a annoncé que le premier patient a été traité dans un essai clinique de Phase 1 (NCT06781983), évaluant le profil de sécurité et la tolérance d'IPH4502, un nouveau conjugué anticorps-médicament (ADC) dans les tumeurs solides avancées connues pour exprimer Nectine-4. L'étude de Phase 1, ouverte et multicentrique, comprendra une partie 1 d'escalade de la dose et une partie 2 d'optimisation de la dose et évaluera la sécurité, la tolérance et l'efficacité préliminaire d'IPH4502 en monothérapie dans les tumeurs solides avancées connues pour exprimer Nectine-4, comme le carcinome urothelial, les cancers du poumon non à petites cellules, du sein, de l'ovaire, gastrique, de l'œsophage ou colorectal. L'étude prévoit le recrutement d'environ 105 patients.

Le 3 février 2025, Arvind Sood, qui avait rejoint la Société en janvier 2024 au poste de Vice-Président Exécutif, Président des opérations américaines et membre du Directoire a quitté ses fonctions au Directoire. Il est resté Vice-Président Exécutif, Président des opérations américaines jusqu'à fin février 2025. Par la suite, ce poste a été supprimé.

Le 17 février 2025, la Société a annoncé que l'agence de santé américaine, la Food and Drug Administration (FDA), a accordé le statut de « Breakthrough Therapy » à lacutamab, un anticorps induisant la cytotoxicité anti-KIR3DL2, pour le traitement des patients adultes atteints d'un syndrome de Sézary en récidive ou réfractaire (R/R) ayant reçu au moins deux traitements systémiques antérieurs y compris avec monalizumab.

Le 16 avril 2025, la Société a annoncé qu'elle allait proposer à l'Assemblée générale mixte prévue le 22 mai 2025 de transformer la structure de sa gouvernance en passant de société anonyme à Conseil de surveillance en société anonyme à Conseil d'administration.

Le 23 avril 2025, la Société a annoncé la restructuration de l'accord de recherche et de licence conclu en 2016 (« l'accord de 2016 ») avec Sanofi :

- conformément aux précédentes communications et en ligne avec ses priorités stratégiques, Sanofi a pris la décision de poursuivre le développement de SAR'514/IPH6401 (l'ANKET® anti-BCMA) dans des indications auto-immunes conformément à l'accord de 2016 ;
- dans le cadre des priorités stratégiques de chacune des sociétés, Sanofi et Innate ont pris la décision de terminer l'accord de 2016 concernant SAR'579/IPH6101 (l'ANKET® anti-CD123. Innate reprendra les droits sur SAR'579/IPH6101 au 1er juillet 2025;
- dans le cadre de ces discussions, Sanofi et la Société ont conclu un accord selon lequel Sanofi pourrait réaliser un investissement potentiel jusqu'à 15 millions d'euros sous la forme de nouvelles actions d'Innate Pharma. La taille et le prix de cette prise de participation au capital seront déterminés en fonction des conditions actuelles du marché, si elles sont satisfaisantes.

Le 24 avril 2025, la Société a annoncé que, compte tenu des conditions de marché satisfaisantes, Sanofi s'est engagée à souscrire à 8 345 387 actions ordinaires nouvelles de la Société au prix de 1,7974 euros par action, représentant une augmentation de capital totale de 14 999 998,59 euros décomposée en 417 269,35 euros de montant nominal et 14 582 729,24 euros de prime d'émission. Le capital social de la Société a été porté à 4 609 489,90 euros, divisé en 92 175 723 actions ordinaires, 6 494 actions de préférence 2016 et 7 581 actions de préférence 2017.

Les tableaux ci-dessous présentent l'actionnariat de la Société, sur la base des informations dont dispose la Société à la date du présent rapport, avant et après la clôture de l'augmentation de capital :

Avant opération :

Actionnaires	Nombre d'actions ^[1]	%	Nombre de droits de vote ^[2]	%
Novo Nordisk A/S	9 817 546	11,71%	9 817 546	11,60%
Medimmune Limited	7 485 500	8,93%	7 485 500	8,85%
Bpifrance Participations	6 389 406	7,62%	6 389 406	7,55%
Membres du Directoire, du Conseil de	846 944	1,01%	911 444	1,08%
Actions propres	18 575	0,02%	0	0%
Public	59 286 440	70,71%	59 995 085	70,92%
Total	83 844 411	100%	84 598 981	100%

Après opération :

Actionnaires	Nombre d'actions ^[1]	%	Nombre de droits de vote ^[2]	%
Novo Nordisk A/S	9 817 546	10,65%	9 817 546	10,56%
Sanofi-Aventis Participations	8 345 387	9,05%	8 345 387	8,98%
Medimmune Limited	7 485 500	8,12%	7 485 500	8,05%
Bpifrance Participations	6 389 406	6,93%	6 389 406	6,87%
Membres du Directoire, du Conseil de	846 944	0,92%	911 444	0,98%
Actions propres	18 575	0,02%	0	0%
Public	59 286 440	64,31%	59 995 085	64,55%
Total	92 189 798	100%	92 944 368	100%

[\[1\] Actions ordinaires et actions de préférence 2016 et 2017](#)

[\[2\] Voir le nombre d'actions et de droits de vote publié par Innate](#)

Le 23 mai 2025, la société a annoncé les résultats du vote des actionnaires à l'Assemblée générale mixte et notamment la transformation de la structure de la gouvernance de Société de société anonyme à directoire et conseil de surveillance à société anonyme à conseil d'administration.

Conformément aux résolutions adoptées, le conseil d'administration est désormais composé de :

- Madame Irina Staatz Granzer,
- Monsieur Jonathan Dickinson;
- Madame Véronique Chabernaud ;
- Madame Pascale Boissel ;
- Madame Sally Bennett ;
- Monsieur Christian Itin et
- Monsieur Marty J. Duvall;
- Bpifrance Participations, represented by Mr. Olivier Martinez.

Le conseil d'administration a ensuite décidé, le 22 mai 2025 à la suite de l'assemblée générale, de séparer les fonctions de Président et directeur général et a nommé Madame Irina Staatz Granz en tant que Présidente du Conseil d'administration et Monsieur Jonathan Dickinson en tant que Directeur général.

G. Nota

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2025 ont été établis conformément à la norme IAS 34 adoptée par l'UE et publiée par l'organisme IASB (International Accounting Standards Board). Ils ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes. Ils ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Société le 16 septembre 2025. Ils ne seront pas soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale.

H. Principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

Les facteurs de risque affectant la Société sont présentés en section 3 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 30 avril 2025 (numéro AMF D.25-0349). Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée dans les six mois restants de l'exercice sont identiques à ceux présentés dans le document de référence disponible sur le site internet de la Société.

Note : Les risques susceptibles de survenir pendant les six mois restants de l'exercice en cours sont également susceptibles de survenir durant les exercices ultérieurs.

I. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées au cours des périodes sont présentées en [note 18](#) des comptes consolidés résumés au 30 juin 2025.

COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS AU 30 juin 2025

A. État de la situation financière consolidée (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	Note	30 juin 2025	31 décembre 2024
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	53 704	66 396
Actifs financiers courants	4	6 323	14 374
Créances courantes	5	4 951	4 972
Total actif courant		64 978	85 742
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	7	4 955	5 133
Actifs financiers non courants	4	10 390	10 281
Autres actifs non courants		577	575
Créances non courantes	5	12 036	9 328
Total actif non courant		27 958	25 317
Total de l'Actif		92 937	111 059
Passif			
Passif courant			
Dettes opérationnelles	8	12 041	16 007
Dettes sur collaboration -partie courante	13	6 782	7 443
Passifs financiers courants	9	8 934	8 709
Passifs de contrat courants	13	563	616
Provisions - partie courante	17	1 106	207
Total passif courant		29 426	32 982
Passif non courant			
Dettes sur collaboration -partie non courante	13	34 518	41 128
Passifs financiers non courants	9	18 095	22 286
Avantages au personnel	10	2 666	2 730
Passifs de contrat non courants	13	2 628	2 825
Provisions - partie non courante	17	460	274
Total passif non courant		58 367	69 244
Capitaux propres			
Capital social	11	4 610	4 192
Prime d'émission	11	407 048	390 979
Réserves et report à nouveau		(386 364)	(336 893)
Autres réserves		1 194	27
Résultat de l'exercice		(21 344)	(49 471)
Total capitaux propres		5 144	8 834
Total du Passif		92 937	111 059

B. Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

	Note	30 juin 2025	30 juin 2024
Revenus des accords de collaboration et de licence	13	1 671	8 293
Financements publics de dépenses de recherche	13	3 189	4 052
Produits opérationnels		4 860	12 345
Recherche et développement	14	(20 520)	(29 076)
Frais commerciaux et généraux	14	(9 767)	(9 582)
Charges opérationnelles nettes		(30 287)	(38 657)
Résultat opérationnel		(25 427)	(26 313)
Produits financiers	15	6 886	3 613
Charges financières	15	(2 803)	(2 064)
Résultat financier (net)		4 083	1 549
Résultat avant impôts sur le résultat		(21 344)	(24 764)
Charge d'impôt sur le résultat	16	—	—
Résultat net		(21 344)	(24 764)
Résultats par action :			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		86 936 945	80 872 369
(en € par action)			
- de base	20	(0,25)	(0,31)
- dilué	20	(0,25)	(0,31)

C. État du résultat global (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	30 juin 2025	30 juin 2024
Résultat net pour la période :	(21 344)	(24 764)
<i>Eléments n'étant pas amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>		
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel	142	116
<i>Eléments amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>		
Écart de conversion	1 025	(257)
Autre éléments du résultat global sur la période :	1 168	(141)
Résultat global :	(20 176)	(24 905)

D. Tableau des flux de trésorerie consolidé (en milliers d'euros)

	Note	30 juin 2025	30 juin 2024
Résultat de la période		(21 344)	(24 764)
Amortissements et dépréciations, net	6, 7	707	1 142
Provisions pour engagements sociaux	10	79	145
Provisions pour charges	18	1 085	(105)
Paiements en actions	14	1 554	1 705
Variation de juste valeur des actifs financiers	4	(249)	(992)
(Gains)/pertes de change sur actifs financiers	4	1 347	(524)
Variation des provisions d'intérêts sur actifs financiers	4	(191)	(212)
Sorties d'immobilisations corporelles (mise au rebut)	6,7	20	18
Autres éléments du résultat de la période sans effet de trésorerie		3	26
Marge brute d'autofinancement		(16 989)	(23 561)
Variation du besoin en fonds de roulement (2) et (3)		(14 175)	26 597
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (1)		(31 164)	3 036
Acquisition d'actifs corporels, net	7.8	(58)	(283)
Acquisition d'autres actifs immobilisés		(3)	—
Cession d'actifs financiers courants et intérêts versés	4	7 143	1 215
Intérêts financiers reçus sur actifs financiers	15	(108)	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		6 974	932
Impact net de l'émission d'actions	11	14 932	93
Remboursements des passifs financiers	9	(4 456)	(4 420)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		10 476	(4 327)
Effets des variations de change		1 022	(257)
Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :		(12 692)	(616)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4	66 396	70 605
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4	53 704	69 989

(1) Les flux liés aux activités opérationnelles incluent un montant de 0,2 million d'intérêts versés au cours du premier semestre 2025 (1,3 millions d'euros au 31 décembre 2024) pour un montant d'intérêts encaissés de 0,5 millions d'euros (1,9 millions d'euros au 31 décembre 2024)

(2) Les variations du besoin en fonds de roulement sont détaillées ci-après:

Variation du besoin en fonds de roulement	Note	30 juin 2025	31 décembre 2024	Variation
Créances - part courante et non courante (hors créances sur immobilisations)	5	16 987	14 300	(2 687)
Dettes opérationnelles (hors dettes sur immobilisations)	8	(12 041)	(16 007)	(3 966)
Dettes sur collaboration - part courante et non-courante	13	(41 300)	(48 571)	(7 271)
Produits constatés d'avance - part courante et non-courante	13	(3 191)	(3 441)	(250)
Besoin en fonds de roulement		(39 545)	(53 719)	(14 175)
Retenue de garantie - CIR 2023 (3)			490	490
Besoin en fonds de roulement (net de la garantie)		(39 545)	(53 229)	(13 685)

(3) Le montant du CIR 2023 préfinancé a été encaissé à hauteur de 95%. La retenue de 5% d'un montant de 0,5 million d'euros comptabilisés en "Créances non courantes" au 31 décembre 2023 a été reclassée en "Actifs financiers non courants" au 31 décembre 2024. Elle sera encaissée à l'issue d'un délai de 3 ans.

Variation du besoin en fonds de roulement	Note	30 juin 2024	31 décembre 2024	Variation
Créances courantes (hors créances sur immobilisations)	13	34 273	66 111	31 838
Dettes opérationnelles (hors dettes sur immobilisations)	8	(15 873)	(17 018)	(1 145)
Dettes sur collaboration - part courante et non-courante	13	(52 149)	(52 677)	(528)
Produits constatés d'avance - part courante et non-courante	13	(6 915)	(10 483)	(3 568)
Besoin en fonds de roulement		(40 664)	(14 067)	26 597

E. Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

En milliers d'euros, hors nombres d'actions	Actions ordinaires	Actions de préférences	Capital social	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Autres éléments du résultat global (1)	Résultat de la période	Total revenant aux actionnaires de la Société
Solde au 31 décembre 2023	80 860 563	14 090	4 044	384 255	(329 323)	495	(7 570)	51 901
Résultat de la période de six mois au 30 juin 2024	—	—	—	—	—	—	(24 764)	(24 764)
Pertes actuarielles sur avantages au personnel	—	—	—	—	—	116	—	116
Écarts de conversion	—	—	—	—	—	(257)	—	(257)
Résultat global de la période	—	—	—	—	—	(141)	(24 764)	(24 905)
Affectation du résultat de l'exercice 2023	—	—	—	—	(7 570)	—	7 570	—
Exercice et souscription d'instruments de capitaux propres	106 844	—	5	88	—	—	—	93
Paiements en actions	—	—	—	1 706	—	—	—	1 706
Solde au 30 juin 2024	80 967 407	14 090	4 049	386 049	(336 893)	354	(24 764)	28 796
Solde au 31 décembre 2024	83 830 336	14 075	4 192	390 979	(336 893)	27	(49 471)	8 834
Résultat de la période de six mois au 30 juin 2025	—	—	—	—	—	—	(21 344)	(21 344)
Pertes actuarielles sur avantages au personnel	—	—	—	—	—	142	—	142
Écarts de conversion	—	—	—	—	—	1 025	—	1 025
Résultat global de la période	—	—	—	—	—	1 168	(21 344)	(20 176)
Affectation du résultat de l'exercice 2024	—	—	—	—	(49 471)	—	49 471	—
Exercice et souscription d'instruments de capitaux propres	650	(5)	—	—	—	—	—	—
Augmentation de capital, nette	8 345 387	—	417	14 515	—	—	—	14 932
Paiements en actions	—	—	—	1 554	—	—	—	1 554
Solde au 30 juin 2025	92 176 373	14 070	4 610	407 048	(386 364)	1 195	(21 344)	5 144

(1) Le poste "Autres éléments du résultat global" est détaillé ci-après:

Période précédente (en milliers d'euros)	Ecart de conversion	Pertes actuarielles sur avantage au personnel	Total
31 décembre 2023	(514)	1 009	495
Variation	(257)	116	(141)
30 juin 2024	(771)	1 125	354
Période en cours (en milliers d'euros)	Ecart de conversion	Pertes actuarielles sur avantage au personnel	Total
31 décembre 2024	(1 018)	1 045	27
Variation	1 025	142	1 168
30 juin 2025	7	1 187	1 195

F. Notes annexes aux états financiers

1. La Société et évènements significatifs

1.1 La société

Innate Pharma S.A. (la « Société ») et, avec sa filiale, dénommée le « Groupe »), est une société de biotechnologies au stade clinique qui développe des traitements d'immunothérapies contre le cancer. Son approche innovante vise à tirer avantage du système immunitaire inné par le biais de trois approches thérapeutiques : les anticorps monoclonaux, les NK Cell Engagers issus de sa plateforme propriétaire ANKET® (Antibody-based NK cell Engager Therapeutics) et les conjugués anticorps-médicaments.

Le portefeuille d'Innate comprend notamment des NK Cell Engagers multi-spécifiques issus de sa plateforme ANKET® et pouvant cibler différents types de cancers ainsi qu'IPH4502, un conjugué anticorps-médicament différencié en développement dans les tumeurs solides. De plus Iacutamab, un anticorps anti-KIR3DL2 est développé dans des formes avancées de lymphomes T cutanés T et de lymphomes T périphériques, et l'anticorps anti-NKG2A monalizumab est développé avec AstraZeneca dans le cancer du poumon non à petites cellules.

Afin d'accélérer l'innovation, la recherche et le développement de traitements au bénéfice des patients, Innate Pharma est un partenaire de confiance pour des sociétés biopharmaceutiques leaders telles que Sanofi et AstraZeneca, ainsi que pour les institutions de recherche de premier plan.

Depuis sa création, la Société a subi des pertes en raison de ses activités de recherche et développement (« R&D »). Le semestre clos le 30 juin 2025 a généré une perte nette de 21 344 milliers d'euros. Au 30 juin 2025, les capitaux propres s'élèvent à 5 144 milliers d'euros. Sous réserve de percevoir de nouveaux paiements d'étape liés à ses accords de collaboration, la Société prévoit de subir des pertes supplémentaires jusqu'à ce que, le cas échéant, elle puisse générer des revenus importants de ses candidats-médicaments en développement.

L'activité future de la Société dépend fortement d'une combinaison de facteurs, notamment : (i) le succès de ses activités de recherche et développement ; (ii) l'obtention des autorisations de mise sur le marché et l'acceptation de ses candidats-médicaments par le marché (iii) l'obtention de financements additionnels aux moments opportuns et (iv) le développement de thérapies concurrentes par d'autres sociétés de biotechnologie ou pharmaceutiques.

En conséquence, la Société est, et devrait continuer à court et à moyen termes, à être financée par le biais d'accords de collaboration pour le développement et la commercialisation de ses candidats-médicaments, par l'émission de nouveaux instruments de capitaux propres et par emprunts.

L'activité de la Société n'est pas soumise à des effets de saisonnalité.

Basée à Marseille, la Société est cotée en bourse sur Euronext Paris et au Nasdaq aux Etats-Unis et disposait de 174 salariés en équivalent temps plein au 30 juin 2025.

Au 30 juin 2025, la Société détenait une filiale à 100% : Innate Pharma, Inc., basée à Rockville (Maryland, Etats-Unis) constituée sous le régime des lois du Delaware en 2009.

Cette filiale est consolidée en intégration globale.

1.2 Événements significatifs survenus lors du premier semestre 2025

Le 27 janvier 2025, la Société a annoncé que le premier patient a été traité dans un essai clinique de Phase 1 (NCT06781983), évaluant le profil de sécurité et la tolérance d'IPH4502, un nouveau conjugué anticorps-médicament (ADC) dans les tumeurs solides avancées connues pour exprimer Nectine-4. L'étude de Phase 1, ouverte et multicentrique, comprendra une partie 1 d'escalade de la dose et une partie 2 d'optimisation de la dose et évaluera la sécurité, la tolérance et l'efficacité préliminaire d'IPH4502 en monothérapie dans les tumeurs solides avancées connues pour exprimer Nectine-4, comme le carcinome urothelial, les cancers du poumon non à petites cellules, du sein, de l'ovaire, gastrique, de l'œsophage ou colorectal. L'étude prévoit le recrutement d'environ 105 patients.

Le 3 février 2025, Arvind Sood, qui avait rejoint la Société en janvier 2024 au poste de Vice-Président Exécutif, Président des opérations américaines et membre du Directoire a quitté ses fonctions au Directoire. Il est resté Vice-Président Exécutif, Président des opérations américaines jusqu'à fin février 2025. Par la suite, ce poste a été supprimé.

Le 17 février 2025, la Société a annoncé que l'agence de santé américaine, la Food and Drug Administration (FDA), a accordé le statut de « Breakthrough Therapy » à lacutamab, un anticorps induisant la cytotoxicité anti-KIR3DL2, pour le traitement des patients adultes atteints d'un syndrome de Sézary en rechute ou réfractaire (R/R) ayant reçu au moins deux traitements systémiques antérieurs y compris avec monalizumab.

Le 16 avril 2025, la Société a annoncé qu'elle allait proposer à l'Assemblée générale mixte prévue le 22 mai 2025 de transformer la structure de sa gouvernance en passant de société anonyme à Conseil de surveillance en société anonyme à Conseil d'administration.

Le 23 avril 2025, la Société a annoncé la restructuration de l'accord de recherche et de licence conclu en 2016 (« l'accord de 2016 ») avec Sanofi :

- conformément aux précédentes communications et en ligne avec ses priorités stratégiques, Sanofi a pris la décision de poursuivre le développement de SAR'514/IPH6401 (l'ANKET® anti-BCMA) dans des indications auto-immunes conformément à l'accord de 2016 ;
- dans le cadre des priorités stratégiques de chacune des sociétés, Sanofi et Innate ont pris la décision de terminer l'accord de 2016 concernant SAR'579/IPH6101 (l'ANKET® anti-CD123). Innate reprendra les droits sur SAR'579/IPH6101 au 1er juillet 2025;
- dans le cadre de ces discussions, Sanofi et la Société ont conclu un accord selon lequel Sanofi pourrait réaliser un investissement potentiel jusqu'à 15 millions d'euros sous la forme de nouvelles actions d'Innate Pharma. La taille et le prix de cette prise de participation au capital seront déterminés en fonction des conditions actuelles du marché, si elles sont satisfaisantes.

Le 24 avril 2025, la Société a annoncé que, compte tenu des conditions de marché satisfaisantes, Sanofi s'est engagée à souscrire à 8 345 387 actions ordinaires nouvelles de la Société au prix de 1,7974 euros par action, représentant une augmentation de capital totale de 14 999 998,59 euros décomposée en 417 269,35 euros de montant nominal et 14 582 729,24 euros de prime d'émission. Le capital social de la Société a été porté à 4 609 489,90 euros, divisé en 92 175 723 actions ordinaires, 6 494 actions de préférence 2016 et 7 581 actions de préférence 2017.

Les tableaux ci-dessous présentent l'actionnariat de la Société, sur la base des informations dont dispose la Société à la date du présent rapport, avant et après la clôture de l'augmentation de capital :

Avant opération :

Actionnaires	Nombre d'actions ^[1]	%	Nombre de droits de vote ^[2]	%
Novo Nordisk A/S	9 817 546	11,71%	9 817 546	11,60%
Medimmune Limited	7 485 500	8,93%	7 485 500	8,85%
Bpifrance Participations	6 389 406	7,62%	6 389 406	7,55%
Membres du Directoire, du Conseil de	846 944	1,01%	911 444	1,08%
Actions propres	18 575	0,02%	0	0%
Public	59 286 440	70,71%	59 995 085	70,92%
Total	83 844 411	100%	84 598 981	100%

Après opération :

Actionnaires	Nombre d'actions ^[1]	%	Nombre de droits de vote ^[2]	%
Novo Nordisk A/S	9 817 546	10,65%	9 817 546	10,56%
Sanofi-Aventis Participations	8 345 387	9,05%	8 345 387	8,98%
Medimmune Limited	7 485 500	8,12%	7 485 500	8,05%
Bpifrance Participations	6 389 406	6,93%	6 389 406	6,87%
Membres du Directoire, du Conseil de	846 944	0,92%	911 444	0,98%
Actions propres	18 575	0,02%	0	0%
Public	59 286 440	64,31%	59 995 085	64,55%
Total	92 189 798	100%	92 944 368	100%

[\[1\] Actions ordinaires et actions de préférence 2016 et 2017](#)

[\[2\] Voir le nombre d'actions et de droits de vote publié par Innate](#)

Le 23 mai 2025, la société a annoncé les résultats du vote des actionnaires à l'Assemblée générale mixte et notamment la transformation de la structure de la gouvernance de Société de société anonyme à directoire et conseil de surveillance à société anonyme à conseil d'administration.

Conformément aux résolutions adoptées, le conseil d'administration est désormais composé de :

- Madame Irina Staatz Granzer,
- Monsieur Jonathan Dickinson;
- Madame Véronique Chabernaud ;
- Madame Pascale Boissel ;
- Madame Sally Bennett ;
- Monsieur Christian Itin et
- Monsieur Marty J. Duvall;
- Bpifrance Participations, represented by Mr. Olivier Martinez.

Le conseil d'administration a ensuite décidé, le 22 mai 2025 à la suite de l'assemblée générale, de séparer les fonctions de Président et directeur général et a nommé Madame Irina Staatz Granz en tant que Présidente du Conseil d'administration et Monsieur Jonathan Dickinson en tant que Directeur général.

2. Principes comptables

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés résumés du Groupe au 30 juin 2025 ont été préparés sous la responsabilité de la direction de la Société conformément aux hypothèses sous-jacentes de continuité d'exploitation, étant donné

que les pertes historiquement constatées résultent du caractère innovant des produits développés, impliquant de longues phases de recherche et développement.

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2025 ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 16 septembre 2025, sur recommandation du Comité d'audit le 11 septembre 2025.

Ils ont été préparés conformément à la norme IAS 34 «Information financière intermédiaire» publiée par l'International Accounting Standard Board («IASB»), telle qu'adoptée par l'Union européenne (UE). Pour les périodes publiées, les différences entre les IFRS publiées par l'IASB et celles approuvées par l'UE n'ont pas d'incidences sur les comptes consolidés résumés au 30 juin 2025.

Les normes comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses sous-jacentes, à savoir (i) la continuité de l'exploitation, (ii) la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et (iii) l'indépendance des exercices, et conformément aux règles générales régissant la préparation et la présentation des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS»). Les comptes consolidés résumés ne comprennent pas toutes les informations requises pour les états financiers annuels et doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les résultats des opérations pour le semestre clos le 30 juin 2025 ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats attendus pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 ou pour toute autre période intermédiaire ou toute année future.

À l'exception du nombre d'actions et des montants par action, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres précédents.

2.2 Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des comptes consolidés résumés, conformément aux règles prescrites par les normes IFRS, nécessite l'utilisation d'estimations et la formulation d'hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés en revenus et en charges au cours de la période de référence.

Ces estimations peuvent être révisées lorsque les circonstances sur lesquelles elles sont fondées changent. Les résultats réels peuvent donc différer des estimations initialement formulées. Les estimations et les jugements qui sont principalement utilisés par la Société sont détaillés dans la note 18.1.1 au paragraphe 2.w) de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2024 du Document d'Enregistrement Universel publié le 30 avril 2025. Au 30 juin 2025, la Société n'a pas identifié d'autres estimations et jugements significatifs qui pourraient impacter les comptes consolidés.

2.3 Normes comptables

L'application des normes suivantes est obligatoire pour la première fois pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2025. A ce titre, elles ont été adoptées par la Société :

Amendements IAS 21 : Effets des variations des cours de monnaie étrangère - Absence de convertibilité

Ces normes n'ont aucune incidence sur les comptes consolidés.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiés mais ne sont pas applicables en 2025 ou n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne :

- IFRS 18: Présentation des états financiers;
- Amendement IFRS 9: Classification et évaluation des instruments financiers;
- Amendement IFRS7 et IFRS9 : Précisions apportées sur les traitements des Contrats d'achat d'énergie verte.

Ces normes n'ont pas été appliquées par anticipation. Les études d'impacts relatifs à l'application des normes IFRS 18 et de l'Amendement IFRS 9 relatif à la classification des instruments financiers sont en cours .

Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour les états financiers au 30 juin 2025 sont identiques à ceux retenus pour le 31 décembre 2024 .

2.4 Conversion des transactions en devise étrangère

Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle à partir des taux de change suivants:

€ 1 égal à	30 juin 2025		31 décembre 2024		30 juin 2024	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
USD	1,0930	1,1720	1,0824	1,0389	1,0821	1,0705

3. Gestion des risques financiers

La Société n'a pas identifié d'autres risques que ceux présentés dans les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

4. Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	53 704	66 396
Actifs financiers courants	6 323	14 374
<i>Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants</i>	<i>60 027</i>	<i>80 770</i>
Actifs financiers non courants	10 390	10 281
Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers	70 417	91 051

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement composés de comptes courants, de comptes d'épargne, de comptes à terme et de parts de SICAV (à échéance court terme) souscrits auprès de différents établissements bancaires.

Au 30 juin 2025, la Société détient des actions de trois fonds communs de placement. Les profils de risque de ces fonds sont notés de 1 à 7 par l'institution financière qui gère et commercialise ces fonds (1 étant le profil de risque le plus faible). Lorsque l'échéance des actions des OPCVM est supérieure à un an, elles sont classées comme instruments financiers non courants.

Les autres actifs financiers non courants comprennent généralement une garantie de capital à l'échéance (qui est toujours supérieure à un an). Ces instruments sont définis par la Société comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et classés comme non courants en raison de leur échéance.

Aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024, le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers libellés en dollars américains s'élevait respectivement à 11 541 milliers d'euros et 16 530 milliers d'euros.

La variation des actifs financiers (courants et non courants) pour les premiers semestres 2025 et 2024 se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Augmentations (1)	Diminutions (2)	Variation de juste valeur par compte de résultat	Variation des intérêts courus	Variation de change	30 juin 2025
Actifs financiers courants	14 375	—	(7 035)	140	191	(1 347)	6 324
Actifs financiers non courants	10 281	—	—	109	—	—	10 390
Total actifs financiers	24 656	—	(7 035)	249	191	(1 347)	16 714

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	Augmentations (1)	Diminutions (2)	Variation de juste valeur par compte de résultat	Variation des intérêts courus	Variation de change	30 juin 2024
Actifs financiers courants	21 851	—	(1 215)	438	212	524	21 809
Actifs financiers non courants	9 796	—	—	553	—	—	10 350
Total actifs financiers	31 647	—	(1 215)	991	212	524	32 159

(1) Les augmentations correspondent à la fois aux acquisitions et aux reclassements d'actifs financiers selon leur maturité à la date de clôture.

(2) Les diminutions correspondent à la fois aux cessions et aux reclassements d'actifs financiers selon leur maturité à la date de clôture.

Au premier semestre 2025, les variations de juste valeur comptabilisées en compte de résultat se composent uniquement de 109 milliers d'euros de gains latents sur actifs financiers non courants et de 140 milliers d'euros de gains latents sur actifs financiers courants. Au premier semestre 2024, les variations de juste valeur comptabilisées en compte de résultat se composaient uniquement de 553 milliers d'euros de gains latents sur actifs financiers non courants et de 438 milliers d'euros de gains latents sur actifs financiers courants (voir [note 15](#)).

5. Créances courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Autres créances	146	89
Autres crédits d'impôt	—	24
Charges constatées d'avance (2)	2 149	2 820
Crédit de TVA	695	880
Créances clients	363	650
Avances et acomptes versés aux fournisseurs (3)	1 596	509
Créances courantes	4 951	4 972
Crédit d'impôt recherche (1)	10 652	7 464
Charges constatées d'avance (2)	377	502
Avances et acomptes versés aux fournisseurs (3)	1 008	1 362
Créances non courantes	12 036	9 328
Créances courantes et non courantes	16 987	14 300

(1) Le montant de 7 464 milliers d'euros reconnu en créances non courantes au 31 décembre 2024 correspond au CIR pour l'année d'imposition 2024, et est directement lié au fait que la société ne remplit plus les critères d'éligibilité au statut de PME au 31 décembre 2024. Ainsi, le CIR pour l'année 2024 représente une créance non courante sur le Trésor français qui sera en principe

imputée sur l'impôt sur les sociétés français dû par la société au titre des trois années suivantes. La portion restante du crédit d'impôt non compensée à l'expiration d'une telle période pourra alors être remboursée à la Société. Le CIR calculé au 30 juin 2025 est également classé en créances non courantes pour un montant de 3 189 milliers d'euros.

- (2) Ce montant inclut au 30 juin 2025, une somme de 627 milliers d'euros (754 milliers d'euros au 31 décembre 2024) relative à la prime de garantie des deux Prêts Garantis par l'Etat (« PGE ») souscrits auprès de la Société Générale et de BNP Paribas. Suite à la demande d'amortissement optionnel, l'intégralité de la commission de garantie sur la période additionnelle de cinq ans a été reconnue en charge au titre de l'exercice 2022. Au 30 juin 2025 comme au 31 décembre 2024, un ajustement est effectué au moyen des comptes de régularisation pour tenir compte du rattachement des charges à l'exercice (voir note 9).
- (3) Au 30 juin 2025, comme au 31 décembre 2024, des avances ont été réglées à des fournisseurs. Ces avances seront déduites de règlements ultérieurs en fonction des modalités prévues aux contrats.

La valeur nette comptable des créances courantes et non courantes est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur estimée. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée compte tenu du faible niveau de risque crédit des créanciers.

6. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Licences acquises	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total des immobilisations incorporelles
Période comptable de 6 mois se terminant le 30 juin 2024				
Solde net à l'ouverture (au 1er janvier 2024)	416	—	—	416
Acquisitions	—	—	—	—
Paitements variables	—	—	—	—
Sorties	—	—	—	—
Amortissements (1)	(294)	(3)	—	(297)
Transferts	—	—	—	—
Solde net au 30 juin 2024	119	—	—	119
Période comptable de 6 mois se terminant le 30 juin 2025				
Solde net à l'ouverture (au 1er janvier 2025)	—	—	—	—
Acquisitions	—	—	—	—
Paitements variables	—	—	—	—
Sorties	—	—	—	—
Amortissements (1)	—	—	—	—
Transferts	—	—	—	—
Solde net au 30 juin 2025	—	—	—	—

(1) Au 30 juin 2024, ce montant comprenait l'amortissement des droits relatifs à monalizumab à hauteur de 294 milliers d'euros totalement amorti depuis le 31 décembre 2024.

Droits monalizumab relatif à l'accord monalizumab (NKG2A) signé en 2014 avec Novo Nordisk

Depuis leur acquisition, les droits relatifs à monalizumab sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle prévue des essais de phase II. Au 31 décembre 2024, la Société a estimé que les droits liés à monalizumab ont été totalement amortis. Cette échéance tient compte conjointement de l'achèvement de certains essais cliniques et de la modification des dates de fin estimées relatives à certaines cohortes.

La valeur nette comptable des droits relatifs à monalizumab est nulle au 30 juin 2025 à comparer à 119 milliers d'euros au 30 juin 2024.

Droits avdoralimab acquis auprès de Novo Nordisk A/S

Lors de la signature de l'accord, un paiement initial de 40,0 millions d'euros au titre des droits acquis a été enregistré en tant qu'immobilisation incorporelle. Dans le cadre de cet accord, un montant complémentaire de 1,0 million d'euros a été versé en octobre 2020 à Novo Nordisk A/S suite au lancement du premier essai de Phase 2 concernant avdoralimab. Avdoralimab étant toujours en essai clinique, les droits acquis étaient classés en immobilisation incorporelle en cours. Ils ont fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les termes de l'accord avec Novo Nordisk A/S prévoient qu'Innate Pharma fera des paiements complémentaires en fonction de l'atteinte de jalons. Au 30 juin 2025, compte tenu des incertitudes attachées à ces paiements conditionnels futurs, aucune dette n'a été reconnue.

Les frais de développement engagés par la Société sont comptabilisés en charges de recherche et développement.

Pour rappel, au cours du quatrième trimestre 2022, la Société a été informée par le promoteur de l'essai clinique de Phase 2 évaluant avdoralimab en inflammation dans l'indication de la pemphigoïde bulleuse ("BP") de sa décision de ne pas prolonger l'essai. Consécutivement, la Société a décidé en décembre 2022 d'arrêter le développement d'avdoralimab dans l'indication "BP" en inflammation, unique indication soutenant la valeur recouvrable de l'actif au 31 décembre 2021 ainsi qu'au 30 juin 2022.

Suite à cette décision, la Société a appliqué la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » et a évalué qu'il existait un indice de perte de valeur suffisamment important pour amener à la dépréciation intégrale de l'immobilisation incorporelle. Cette dépréciation a été comptabilisée au regard de l'estimation de la valeur recouvrable de l'actif incorporel avdoralimab, basée sur flux de trésorerie futurs attendus à la date de la décision en décembre 2022.

Ainsi, à la date de la décision d'arrêt de développement d'avdoralimab dans l'indication "BP", les droits avdoralimab ont été intégralement dépréciés pour leur valeur nette comptable, soit 41 000 milliers d'euros.

7. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Terrain et constructions	Matériel de laboratoire et autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total des immobilisations corporelles
Période comptable se terminant le 30 juin 2024				
Solde net à l'ouverture au 01/01/2024	2 958	3 378	—	6 322
Dont droit d'utilisation	1 675	1 374	—	3 049
Acquisitions	15	267	3	285
Dont droit d'utilisation	—	37	—	37
Cessions	—	(18)	—	(18)
Dont droit d'utilisation	—	(18)	—	(18)
Amortissements	(352)	(493)	—	(845)
Dont droit d'utilisation	(288)	(105)	—	(393)
Transferts	—	—	—	—
Dont droit d'utilisation	—	—	—	—
Impact de change	—	—	—	—
Solde au 30 juin 2024	2 621	3 134	3	5 758
Dont droit d'utilisation	1 387	1 288	—	2 675

(en milliers d'euros)	Terrain et constructions	Matériel de laboratoire et autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total des immobilisations corporelles
Période comptable se terminant le 30 juin 2025				
Solde au Solde net à l'ouverture au 01/01/2025	2 285	2 861	—	5 133
<i>Dont droit d'utilisation</i>	1 269	1 121	—	2 389
 Acquisitions	285	276	—	562
Dont droit d'utilisation	285	218	—	503
<i>Cessions</i>	—	(20)	—	(20)
Dont droit d'utilisation	—	(12)	—	(12)
<i>Amortissements</i>	(294)	(413)	—	(707)
Dont droit d'utilisation	(231)	(111)	—	(341)
<i>Transferts</i>	—	—	—	—
Dont droit d'utilisation	—	—	—	—
<i>Impact de change</i>	(13)	—	—	(13)
<i>Dont droit d'utilisation</i>	(13)	—	—	(13)
Solde au 30 juin 2025	2 263	2 705	0	4 955
<i>Solde au Dont droit d'utilisation</i>	1 310	1 215	—	2 526

8. Dettes opérationnelles

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Fournisseurs (hors fournisseurs d'immobilisations) (1)	4 551	7 923
Dettes fiscales et sociales	6 593	6 962
Autres passifs (2)	897	1 122
Dettes opérationnelles (hors fournisseurs d'immobilisations)	12 041	16 007
Fournisseurs d'immobilisations	—	—
Dettes opérationnelles	12 041	16 007

(1) Au 31 décembre 2024, les dettes fournisseurs incluent des facturations annuelles non présentes au 30 juin 2025.

(2) Au 30 juin 2025 ainsi qu'au 31 décembre 2024, les autres passifs s'élèvent à 897 et 1 122 milliers d'euros respectivement dont 677 milliers d'euros (812 milliers d'euros au 31 décembre 2024) relatifs au coût de la garantie des deux Prêts Garantis par l'Etat (« PGE ») souscrits auprès de la Société Générale et de BNP Paribas en 2021 et dont la Société a sollicité le report de remboursement en août 2022 (voir note 9). Le coût de la garantie est étalé jusqu'à la fin de remboursement desdits prêts, soit au 31 décembre 2027.

La valeur nette comptable des dettes opérationnelles est considérée comme étant une proche approximation de la juste valeur.

9. Passifs financiers

L'analyse de ce poste au 30 juin 2025 est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Encaissement d'emprunts	Dettes locatives et autres effets (non cash)	Remboursements	Variation de change (non cash)	30 juin 2025
Prêt Garanti par l'État Société Générale (1)	15 125		7	(2 479)		12 653
Prêt Garanti par l'État BNP Paribas (1)	6 558		2	(1 082)		5 478
Prêt Garantis par l'État - Intérêts courus	—		—			—
Dettes locatives - Immeuble "Le virage"	131		280	(137)		274
Dettes locatives - Locaux Innate Inc.	164			(45)	(19)	100
Dettes locatives - Matériels de laboratoire	—					—
Dette locatives - Véhicules	71		6	(26)		51
Dettes locatives - Photocopieurs	9			(4)		5
Dettes locatives - Meraki	—		212	(26)		186
Emprunt - Matériels	43			(28)		14
Emprunt - Immeuble (2)	8 894			(627)		8 267
Total des passifs financiers	30 995	—	507	(4 454)	(19)	27 029

Au 30 juin 2025 pour la majorité des emprunts et autres prêts, les justes valeurs ne sont pas sensiblement différentes de leurs valeurs comptables, puisque les intérêts à payer sur ces emprunts sont soit proches des taux actuels du marché, soit les emprunts sont de nature à court terme.

Au 30 juin 2024, l'analyse de ce poste était la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	Encaissement d'emprunts	Dettes locatives et autres effets (non cash)	Remboursements	Variation de change (non cash)	30 juin 2024
Prêt Garanti par l'État Société Générale (1)	20 000	—	—	(2 432)	—	17 568
Prêt Garanti par l'État BNP Paribas (1)	8 700	—	—	(1 070)	—	7 630
Prêt Garantis par l'État - Intérêts courus	14	—	13	(14)	—	13
Dettes locatives - Immeuble "Le virage"	375	—	—	(121)	—	254
Dettes locatives - Locaux Innate Inc.	246	—	—	(47)	8	207
Dettes locatives - Matériels de laboratoire	109	—	—	(83)	—	26
Dette locatives - Véhicules	85	—	19	(17)	—	87
Dettes locatives - Photocopieurs	18	—	—	(4)	—	13
Emprunt - Matériels	99	—	—	(28)	—	71
Emprunt - Immeuble (2)	10 247	—	17	(630)	—	9 634
Total des passifs financiers	39 893	—	49	(4 446)	8	35 503

(1) Pour rappel, le 5 janvier 2022, la Société a annoncé avoir obtenu un financement non dilutif de 28,7 millions d'euros sous la forme de deux Prêts Garantis par l'État (« PGE ») auprès de la Société Générale (20,0 millions d'euros) et de BNP Paribas (8,7 millions d'euros). Les fonds liés à ces deux PGE ont été encaissés par la Société respectivement les 27 et 30 décembre 2021. Ces deux prêts ont une maturité initiale d'un an avec une option d'extension jusqu'à cinq ans utilisable à partir d'août 2022. Ils sont garantis à hauteur de 90% par l'État Français dans le cadre d'un dispositif mis en place pour soutenir les entreprises face à la crise sanitaire de COVID-19. En août 2022, la Société a sollicité le report du remboursement de ces deux prêts sur une période additionnelle de cinq ans à compter de 2022 assorti d'un différé d'amortissement d'un an. La Société a obtenu en août 2022 les accords de la part de la Société Générale et BNP Paribas concernant des taux de financements après option d'extension de 1,56% et 0,95% respectivement, hors assurance et prime de garantie avec une franchise d'amortissement pour l'ensemble de l'année 2023. Durant la période de report, la Société sera uniquement redevable du paiement des intérêts et de la commission de garantie. Ainsi, l'amortissement des deux emprunts a débuté en 2024 pour une durée de quatre ans. La prime de garantie de l'État pour la durée du prêt s'élève à un montant total de 877 milliers d'euros et 379 milliers d'euros au titre de l'emprunt auprès de la Société Générale et de BNP Paribas respectivement.

(2) En date du 3 juillet 2017, la Société a souscrit à un prêt auprès de la Société Générale afin de financer la construction de son futur siège social. La période de déblocage de ce prêt était limitée au 30 août 2019. Le 30 août 2019, la Société a débloqué le solde du prêt de 15,2 millions pour un montant de 13,9 millions d'euros. Le remboursement du capital a débuté le 30 août 2019 et se poursuivra jusqu'au 30 août 2031 (soit une durée de 12 ans). Compte tenu du développement de son portefeuille et notamment du recentrage de ses activités sur la recherche et le développement, la Société a pour le moment suspendu le projet de construction de son nouveau siège social sur le terrain acquis à Luminy. En attendant, le prêt sera utilisé pour financer plusieurs projets structurants (amélioration du système d'information, développement d'une plateforme commerciale, aménagement de locaux additionnels pris en location...). Au 30 juin 2025, le capital restant dû de ce prêt s'élevait à 8 267 milliers d'euros (8 894 milliers d'euros au 31 décembre 2024). En contrepartie de ce prêt, la Société a consenti un nantissement sur des instruments financiers souscrits auprès de la Société Générale pour un montant global équivalent à celui du prêt, soit 15,2 millions d'euros. L'échéance de ces placements se décomposait ainsi : 4,2 millions d'euros en juillet 2024, 5,0 millions d'euros en août 2027 et 6,0 millions d'euros en août 2031. Suite à la levée de nantissement du placement de 4,2 millions d'euros arrivé à terme, la société a encaissé ce montant en juillet 2024.

Ce prêt porte un taux d'intérêt fixe de 2,01 %. Il est soumis à une clause restrictive basée sur l'hypothèse que la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants et non courants sont au moins égaux au principal à la fin de l'exercice.

Le calendrier des échéances contractuelles des passifs financiers (principal et intérêts à payer) est détaillé dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Courant			Non Courant			Total
	30.06.2026	30.06.2027	30.06.2028	30.06.2029	30.06.2030	>30.06.2030	
	< 1 an	Entre 1 an et 2 ans inclus	Entre 2 ans et 3 ans inclus	Entre 3 ans et 4 ans inclus	Entre 4 ans et 5 ans inclus	> 5 ans	
Prêt Garanti par l'État Société Générale	4 999	5 078	2 569				12 646
Prêt Garanti par l'État BNP Paribas	2 175	2 196	1 106				5 476
Prêt - Intérêts courus	9						9
Dettes locatives - Immeuble "Le virage"	274						274
Dettes locatives - Locaux Innate Inc.	93	8					100
Dettes locatives - Matériels							—
Dette locatives - Véhicules	24	19	9				53
Dettes locatives - Photocopieurs	4						4
Dettes locatives - Meraki	69	72	43				184
Emprunt - Matériels	14						14
Emprunt - Immeuble	1 272	1 298	1 324	1 238	1 376	1 759	8 268
Total des passifs financiers	8 934	8 670	5 051	1 238	1 376	1 759	27 029

10. Avantages au personnel

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2 319	2 369
Provision pour primes d'ancienneté	348	361
Avantages au personnel	2 666	2 730

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante (en milliers d'euros) :

Au 1er janvier 2024	2 441
Coût des services rendus	353
Décaissements (prestations et contributions payées par l'employeur)	(29)
(Gain) / perte actuel(le)	(36)
Au 31 décembre 2024	2 730
Coût des services rendus	166
Décaissements (prestations et contributions payées par l'employeur)	(216)
(Gain) / perte actuel(le)	(13)
Au 30 juin 2025	2 666

Il n'y a pas d'actif couvrant cet engagement.

La Société utilise le taux iBoxx corporate AA comme taux d'actualisation pour estimer ses engagements au titre des avantages accordés au personnel. Le taux d'actualisation appliqué aux indemnités de fin de carrière s'élève à 3,70 % au 30 juin 2025 contre 3,20 % au 31 décembre 2024.

11. Capital

11.1 Capital social

La Société gère ses capitaux pour s'assurer qu'elle sera en mesure de poursuivre son exploitation, tout en maximisant le rendement pour les actionnaires grâce à l'optimisation de la dette et des fonds propres.

Au 30 juin 2025, le capital social s'élevait à 4 609 522 euros divisés en 92 176 373 actions ordinaires de 0,05 euro de valeur nominale chacune, 6 489 actions de préférences « 2016 » de 0,05 euro de valeur nominale chacune et 7 581 actions de préférences « 2017 » de 0,05 euro de valeur nominale chacune. Le capital social au 30 juin 2025 est entièrement libéré.

Le capital social ne comprend pas les BSA, BSAAR, AGA et AGAP octroyés à certains investisseurs ou personnes physiques, salariées ou non-salariées de la Société, mais non encore exercés.

Le 21 octobre 2019 et le 30 décembre 2019, la période de rétention des « actions de préférence 2016 » est arrivée à échéance. Le nombre d'actions ordinaires auxquelles la conversion d'une action privilégiée donne droit a été déterminé en fonction du respect des critères de performance. Les titulaires des « actions de préférence 2016 » ont le droit de voter lors de nos assemblées générales, de recevoir des dividendes et des droits préférentiels de souscription, en fonction du nombre d'actions ordinaires auxquelles ils ont droit s'ils convertissent leurs actions de préférence.

Le 3 avril 2021, la période de rétention des « actions de préférence 2017 » est arrivée à échéance. Le nombre d'actions ordinaires auxquelles la conversion d'une action privilégiée donne droit a été déterminé en fonction du respect des critères de performance. Selon ces mêmes critères de performance, le Directoire du 7 avril 2021 a constaté que les « actions de préférence 2017 » ne donnaient droit à aucune action ordinaire. Les « actions de préférence 2017 » ne seront pas rachetées par la Société et resteront incorporées au capital, sauf décision ultérieure du Directoire. La conversion étant nulle, les « actions de préférence 2017 » ne donnent plus droit de voter lors de nos assemblées générales, ni de recevoir des dividendes.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2025, une augmentation de capital de 417 269 euros a été constatée suite à la décision du Directoire du 24 avril 2025, consécutive à la création de 8 345 387 actions ordinaires dans le cadre d'un investissement de 15 millions d'euros de Sanofi. Cet évènement a conduit à réaliser une augmentation de capital nette de 417 269 euros et une augmentation de la prime d'émission nette de 14 515 milliers d'euros qui se décomposent en une création de 8 345 387 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euro.

11.2 Actions propres

Le nombre d'actions propres détenues au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 est de 18 575.

11.3 Paiements en actions

La Société a émis les BSAs, BSAARs, AGAs et AGAPs suivantes :

Date	Types	Nombre de bons émis au 30 juin 2025	Nombre de bons non exercables au 30 juin 2025	Nombre de bons exercés au 30 juin 2025	Nombre de bons exercables au 30 juin 2025	Nombre maximal d'actions ordinaires potentielles à émettre au 30 juin 2025	Prix d'exercice par action (en €)
9 Septembre 2011	BSAAR 2011	650 000	25 000	625 000	0	0	2,04 €
27 Mai 2013	BSAAR 2012	146 050	12 250	133 800	0	0	2,04 €
1er Juillet 2015	BSAAR 2015	1 050 382	1 048 442	1 940	0	0	7,20 €
21 Octobre 2016	AGA de Préférence Dirigeants 2016-1	2 000	550	250	1 200	156 000	— €
21 Octobre 2016	AGA de Préférence Salariés 2016-1	2 486	251	192	2 043	265 590	— €
21 Octobre 2016	AGA Dirigeants 2016-1	50 000	0	50 000	0	0	— €
30 Décembre 2016	AGA de Préférence Dirigeants 2016-2	3 000	0	0	3 000	333 000	— €
30 Décembre 2016	AGA Dirigeants 2016-2	250 000	0	250 000	0	0	— €
3 Avril 2018	AGA de Préférence Salariés 2017	5 725	5 725	0	0	0	— €
3 Avril 2018	AGA de Performance Dirigeants 2017	2 400	2 400	0	0	0	— €
3 Avril 2018	AGA Salariés 2017	114 500	4 000	110 500	0	0	— €
3 Juillet 2018	AGA Bonus 2018	67 028	469	66 559	0	0	— €
20 Novembre 2018	AGA de Performance Salariés 2018-1	327 500	224 375	103 125	0	0	— €
20 Novembre 2018	AGA de Performance Dirigeants 2018-1	260 000	150 000	110 000	0	0	— €
14 Janvier 2019	AGA Salariés 2018	90 650	5 000	85 650	0	0	— €
29 Avril 2019	AGA Nouveaux Membres 2017-1	25 000	0	25 000	0	0	— €
3 Juillet 2019	AGA Bonus 2019-1	57 376	0	57 376	0	0	— €

4 Novembre 2019	AGA de Performance Salariés 2019	546 700	375 150	171 550	0	0	— €
4 Novembre 2019	AGA de Performance Dirigeants 2019	355 000	207 500	147 500	0	0	— €
13 juillet 2020	AGA Bonus 2020-1 & 2	79 861	17 885	61 976	0	0	— €
5 août 2020	AGA de Performance Salariés 2020-1	766 650	681 420	85 230	0	0	— €
5 août 2020	AGA de Performance Dirigeants 2020-1	710 000	580 000	130 000	0	0	— €
22 juillet 2021	AGA Bonus 2021-1	125 748	0	125 748	0	0	— €
1er Octobre 2021	AGA de Performance Salariés 2021-1	1 066 600	454 520	612 080	0	0	— €
1er Octobre 2021	AGA de Performance Dirigeants 2021-1	610 000	194 000	416 000	0	0	— €
12 Février, 2022	AGA "Plan Epargne Entreprise" 2022	138 960	0	138 960	0	0	— €
3 Octobre 2022	AGA Bonus 2022-1	128 061	0	128 061	0	0	— €
12 Décembre 2022	AGA de Performance Salariés 2022-1	1 371 500	351 000	0	1 020 500	1 020 500	— €
12 Décembre 2022	AGA de Performance Dirigeants 2022-1	550 000	25 000	0	525 000	525 000	— €
14 avril 2023	AGA "Plan Epargne Entreprise" 2023	163 293	0	163 293	0	0	— €
02 novembre 2023	AGA Nouveaux Membres 2023-1	25 000	0	0	25 000	25 000	— €
21 décembre 2023	AGA de Performance Salariés 2023-1	1 403 500	190 750	0	1 212 750	1 212 750	— €
21 décembre 2023	AGA de Performance Dirigeants 2023-1	750 000	75 000	0	675 000	675 000	— €
15 février 2024	AGA Nouveaux Membres 2024-1	25 000	25 000	0	0	0	— €
10 juin 2024	AGA "Plan Epargne Entreprise" 2024	68 744	0	68 744	0	0	— €
1 août 2024	AGA de Performance Dirigeants 2024-1	150 000	0	0	150 000	150 000	— €
13 novembre 2024	AGA salariés 2024-1	370 560	10 920	0	359 640	359 640	— €
13 novembre 2024	AGA de Performance Salariés 2024-1	1 162 900	30 500	0	1 132 400	1 132 400	— €
13 novembre 2024	AGA de Performance Dirigeants 2024-2	975 000	225 000	0	750 000	750 000	— €
13 novembre 2024	AGA dirigeant 2024-1	200 000	0	0	200 000	200 000	— €
7 mai 2025	AGA 2025-01	220 500	4 700	0	215 800	215 800	— €
21 juillet 2020	Stock Options 2020-1	102 000	102 000	0	0	0	— €
11 septembre 2024	Stock Options 2024-1	100 000	100 000	0	0	0	2,18 €
29 Juillet 2011	BSA 2011-2	225 000	25 000	200 000	0	0	1.77
17 Juillet 2013	BSA 2013	237 500	12 500	225 000	0	0	2.36
16 Juillet 2014	BSA 2014	150 000	75 000	75 000	0	0	8.65
27 Avril 2015	BSA 2015-1	70 000	70 000	0	0	0	9.59
1er Juillet 2015	BSA 2015-2	14 200	14 200	0	0	0	14.05
20 Septembre 2017	BSA 2017	37 000	0	0	37 000	37 000	11.00
16 décembre 2022	BSA 2022-1	40 000	31 740	0	8 260	8 260	2,31 €
15 décembre 2023	BSA 2023-1	50 000	12 000	0	38 000	38 000	2,26 €
Total au 30 juin 2025		16 093 374	5 369 247	4 368 534	6 355 593	7 103 940	

12. Instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers. Il n'inclut pas d'information relative à la juste valeur des actifs et passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur si la valeur nette comptable est considérée comme raisonnablement proche de la juste valeur.

Au 30 juin 2025	Valeur comptable au bilan	Juste valeur par le compte de résultat(1)	Coût amorti(2)	Juste valeur				
Actifs financiers								
Actifs financiers non courants	10 390	10 390	—	10 390				
Créances courantes et non courantes	16 987	—	16 987	16 987				
Actifs financiers courants	6 323	6 323	—	6 323				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	53 704	53 704	—	53 704				
Total actifs financiers	87 404	70 417	16 987	87 404				
Dettes financières								
Passifs financiers non courants	18 095	—	18 095	18 095				
Passifs financiers courants	8 934	—	8 934	8 934				
Dettes opérationnelles	12 041	—	12 041	12 041				
Total dettes financières	39 070	—	39 070	39 070				

Au 31 décembre 2024	Valeur comptable au bilan	Juste valeur par le compte de résultat(1)	Coût amorti(2)	Juste valeur				
Actifs financiers								
Actifs financiers non courants	10 281	10 281	—	10 281				
Créances courantes et non courantes	14 300	—	14 300	14 300				
Actifs financiers courants	14 374	14 374	—	14 374				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	66 396	66 396	—	66 396				
Total actifs financiers	105 351	91 051	14 300	105 351				
Dettes financières								
Passifs financiers non courants	22 286	—	22 286	22 286				
Passifs financiers courants	8 709	—	8 709	8 709				
Dettes opérationnelles	16 007	—	16 007	16 007				
Total dettes financières	47 002	—	47 002	47 002				

⁽¹⁾ La juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat correspond à la valeur de marché de ces actifs, correspondant à une évaluation de niveau 2.

⁽²⁾ La valeur comptable des actifs financiers et des dettes financières évalués au coût amorti a été jugée être une estimation raisonnable de la juste valeur.

Conformément à IFRS 7 et IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en trois catégories selon une hiérarchie de méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 : juste valeur déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs ;

Niveau 2 : juste valeur déterminée dans la base de données observable pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement ;

Niveau 3 : juste valeur déterminée sur la base de techniques d'évaluation basées en tout ou en partie sur des données non observables.

Le tableau ci-dessous présente les informations requises IFRS7 relatives aux principes d'évaluation utilisés pour valoriser les instruments financiers.

Instrument Financier	Principe de valorisation	Niveau de la juste valeur	Technique d'évaluation	Modèle de valorisation
Parts d'OPCVM	Juste valeur	1	Valeur de marché	Valeur liquidative
EMTN	Juste valeur	1	Valeur de marché	Valeur liquidative
Titres de créances	Coût amorti	N/A	N/A	S'agissant d'instruments de durée inférieure à trois mois, le coût amorti constitue une approximation acceptable de la juste valeur indiquée dans les notes annexes aux comptes consolidés.
Prêts	Coût amorti	N/A	N/A	

13. Produits opérationnels

13.1 Revenus des accords de collaboration et de recherche

Les revenus des accords de collaboration et de recherche résultent des accords signés avec AstraZeneca, Sanofi:

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2024
Produits des accords de collaboration et de licence	755	7 396
<i>dont accord monalizumab (AstraZeneca)</i>	56	2 994
<i>dont accord Sanofi 2016</i>	—	4 000
<i>dont accord Sanofi 2022 ANKET IPH62 - Reconnaissance du paiement initial relatif à la licence et du revenu relatif à l'avancement du programme de recherche conjoint</i>	198	199
<i>dont accord Sanofi 2022 ANKET IPH67- Reconnaissance du paiement initial relatif à la licence, du revenu relatif à la levée d'option et du revenu relatif à l'avancement du programme de recherche conjoint</i>	—	203
<i>dont autres accords</i>	501	—
Refacturation de frais de R&D (accord IPH5201)	916	897
Revenus des accords de collaboration et de licence	1 671	8 293

a) Revenu lié aux accords avec AstraZeneca sur monalizumab

Les revenus liés à monalizumab s'élèvent à 0,1 million d'euros au premier semestre 2025 à comparer avec 3,0 millions d'euros pour le premier semestre 2024, soit une diminution de 2,9 millions d'euros. Cette baisse s'explique essentiellement par la maturité des essais en cours proche de leur achèvement.

Au 30 juin 2025, le passif de contrat relatif à monalizumab s'élève à 0,2 million d'euros intégralement présentés en « Passifs de contrat courants» compte tenu de la maturité des essais de Phase 1/2.

Variations du passif de contrat relatif à l'accord monalizumab (en milliers d'euros) :

(en milliers d'euros)	Courant	Non-courant	Total
Au 31 décembre 2023	5 156	—	5 156
Reconnaissance en compte de résultat pour le 1er semestre 2024	(2 994)	—	(2 994)
Transfert depuis la / (vers la) dette sur collaboration	(172)	—	(172)
Au 30 juin 2024	1 990	—	1 990
Au 31 décembre 2024	215	—	215
Reconnaissance en compte de résultat pour le 1er semestre 2025	(56)	—	(56)
Transfert depuis la / (vers la) dette sur collaboration	4	—	4
Au 30 juin 2025	163	—	163

Variations de la dette sur collaboration relative à l'accord monalizumab :

(en milliers d'euros)	Courant	Non-Courant	Total
Au 31 décembre 2023	7 647	45 030	52 677
Augmentation	3 301	(3 129)	172
Diminution	(2 419)	—	(2 419)
Effets de change (1)	1 719	—	1 719
Au 30 juin 2024	10 248	41 901	52 149
Au 31 décembre 2024	7 443	41 128	48 571
Augmentation	6 610	(6 610)	—
Diminution	(1 679)	—	(1 679)
Effets de change (1)	(5 592)	—	(5 592)
Au 30 juin 2025	6 782	34 518	41 300

(1) Les effets de change sont comptabilisés en résultat financier (cf. note 15).

b) Revenu lié à l'accord avec AstraZeneca sur IPH5201

Les revenus de licence liés à IPH5201 pour le premier semestre 2025 sont nuls comme au premier semestre 2024. Pour rappel, un avenant au contrat initial datant d'octobre 2018 est en vigueur depuis le 1er juin 2022. Il formalise les modalités de la collaboration suite à la décision prise par AstraZeneca de faire progresser IPH5201 vers une étude de Phase 2. La Société sera responsable de la conduite de l'étude. Les parties partageront les coûts externes de l'étude et AstraZeneca fournira les produits testés nécessaires pour mener l'essai clinique. Dans le cadre de cet accord un montant de 916 milliers d'euros a été refacturé au cours du premier semestre 2025 (897 milliers d'euros au cours du premier semestre 2024).

c) Revenus liés IPH6401 - IPH6101 - Sanofi (2016)

Les revenus liés à l'accord de collaboration et de licence signé avec Sanofi sont nuls au 30 juin 2025 comparés à 4 000 milliers d'euros au 30 juin 2024.

La société avait annoncé le traitement du premier patient dans la partie d'extension de dose de l'essai clinique évaluant SAR443579/IPH6101 matérialisant la progression de l'essai clinique développé par Sanofi vers la

phase 2 dans divers cancers du sang. Selon les termes de l'accord de recherche et de licence de 2016 avec Sanofi, la progression vers la partie d'extension de dose de l'essai a déclenché un paiement d'étape vers Innate de 4 millions d'euros reconnu en résultat au 30 juin 2024 et encaissé le 17 mai 2024. Dans le cadre des priorités stratégiques de chacune des sociétés, Sanofi et Innate ont pris la décision de terminer l'accord de 2016 concernant SAR'579/IPH6101 (l'ANKET® anti-CD123). Innate reprendra les droits sur SAR'579/IPH6101 au 1er juillet 2025.

Pour rappel, l'essai clinique de Phase 1/2 dont le promoteur est Sanofi, évaluant IPH6401/SAR'514 l'ANKET® ciblant BCMA dans les indications auto-immunes est poursuivi. Il n'a pas déclenché de paiement d'étape au 30 juin 2025.

d) Revenus liés à l'accord de collaboration en matière de recherche et de licence avec Sanofi (2022)

Le 25 janvier 2023, la Société a annoncé l'expiration du délai de carence prévu par le *Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act* et l'entrée en vigueur de l'accord de licence avec Sanofi. Par conséquent, selon les termes de l'accord de recherche, de collaboration et de licence, Innate a reçu en mars 2023, un paiement initial d'un montant de 25 000 milliers d'euros dont 18 500 milliers d'euros au titre de la licence exclusive, 1 500 milliers d'euros au titre des travaux de recherche et 5 000 milliers d'euros au titre des options pour les deux cibles supplémentaires. Le 19 décembre 2023, la Société a annoncé que Sanofi a levé une de ces deux options de licence pour un nouveau programme issu de la plateforme ANKET® de la Société. Cette décision a entraîné un paiement d'étape de 15 000 milliers d'euros dont 13 300 milliers d'euros au titre de la licence exclusive intégralement reconnus en résultat au 31 décembre 2023 et 1 700 milliers d'euros au titre des travaux de recherche à mener par la Société.

Le 9 octobre 2024, la société a reçu un courrier de résiliation de l'accord de licence concernant cette option. La résiliation met fin aux travaux de recherche. Le revenu de 1 700 milliers d'euros a été reconnu intégralement en revenu au 31 décembre 2024. Ainsi, Innate a récupéré l'intégralité des droits sur IPH67, un programme de NK Cell Engager issu de la plateforme ANKET® en cours de développement dans les tumeurs solides. Sanofi conserve un droit à rémunération concernant les revenus qu'Innate Pharma pourrait percevoir dans le futur.

Sanofi conserve une option de licence pour une cible additionnelle ANKET® conformément à l'accord de licence. L'option est exercable au plus tard le 24 janvier 2028.

Variations du passif de contrat relatif à l'accord de collaboration en matière de recherche et de licence de 2022 :

(en milliers d'euros)	Courant	Non-courant	Total
Au 31 décembre 2023	710	4 617	5 327
Augmentation	99	—	99
Diminution	(402)	(99)	(501)
Au 30 juin 2024	407	4 518	4 925

(en milliers d'euros)	Courant	Non-courant	Total
Au 31 décembre 2024	400	2 825	3 225
Augmentation	198	(198)	—
Diminution	(198)	—	(198)
Au 30 juin 2025	400	2 627	3 027

e) Tableau de variation des passifs de contrat

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Reconnu en compte de résultat	Encaissements	Transféré de (vers) la dette sur collaboration	30 juin 2025
Monalizumab	215	(56)	—	4	163
Sanofi (2022) option	2 500	—	—	—	2 500
Sanofi (2022) services	726	(198)	—	—	528
Total	3 441	(254)	—	4	3 191

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	Reconnu en compte de résultat	Encaissements	Transféré de (vers) la dette sur collaboration	30 juin 2024
Monalizumab	5 155	(2 994)	—	(172)	1 990
Sanofi (2022) option	2 500	—	—	—	2 500
Sanofi (2022) services	2 826	(402)	—	—	2 424
Total	10 481	(3 396)	—	(172)	6 915

13.2 Financements publics de dépenses de recherche

La Société reçoit des subventions de l'Union Européenne, l'État Français et d'autres organisations gouvernementales :

- CIR (Crédit Impôt Recherche)
- Subventions opérationnelles

L'estimation du CIR pour les périodes de 6 mois clôturées les 30 juin 2025 et 30 juin 2024 est obtenue sur la base des charges éligibles au CIR sur les périodes.

Le montant total des subventions enregistrées en compte de résultat (autres revenus) est reparti de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2024
Crédit d'impôt recherche	3 189	4 050
Subventions	—	2
Financements publics de dépenses de recherche	3 189	4 052

14. Charges opérationnelles

(en milliers d'euros)	30 juin 2025			30 juin 2024		
	R&D	G&A	Total	R&D	G&A	Total
Sous-traitance (1)	(8 261)		(8 261)	(15 585)	—	(15 585)
Achats consommés de matières, produits et fournitures	(1 460)	(151)	(1 611)	(1 485)	(153)	(1 638)
Charges de personnel autres que les paiements en actions	(7 899)	(4 328)	(12 227)	(7 532)	(3 470)	(11 002)
Paiements en actions	(1 097)	(457)	(1 554)	(1 175)	(531)	(1 706)
<i>Charges de personnel</i>	<i>(8 996)</i>	<i>(4 784)</i>	<i>(13 781)</i>	<i>(8 707)</i>	<i>(4 001)</i>	<i>(12 708)</i>
Honoraires non scientifiques (2)	(157)	(1 397)	(1 554)	(124)	(1 934)	(2 058)
Locations, maintenance et charges d'entretien	(438)	(634)	(1 072)	(490)	(710)	(1 200)
Frais de déplacements	(170)	(237)	(407)	(272)	(151)	(423)
Marketing, communication et relations publiques	(26)	(156)	(182)	(16)	(164)	(180)
Honoraires scientifiques (3)	(354)	—	(354)	(933)	—	(933)
Autres achats et charges externes	(7)	(1 075)	(1 082)	(10)	(1 125)	(1 135)
Amortissements et dépréciations	(257)	(450)	(707)	(643)	(503)	(1 146)
Frais de propriété intellectuelle	(333)	(107)	(440)	(568)	(128)	(696)
Autres produits et charges, nets	(61)	(776)	(837)	(242)	(714)	(956)
Total charges opérationnelles	(20 520)	(9 767)	(30 287)	(29 076)	(9 582)	(38 657)

(1) La Société sous-traite une part significative des études précliniques (développement pharmaceutique, études de tolérance et autres expériences modèles, etc.) et cliniques (coordination des essais, coûts des forfaits hospitaliers, etc.).

(2) Les honoraires non scientifiques sont relatifs à des prestations de conseil et d'assistance aux activités de commercialisation et d'administration de la Société, et incluent des honoraires juridiques, comptables et d'audit et le support aux activités de développement des affaires commerciales.

(3) Les honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires se rapportent aux services de consultants auxquels la Société fait appel pour ses activités de recherche et développement.

14.1 Charges de personnel autres que les paiements en actions

Ce poste s'élève respectivement à 12 227 milliers d'euros et 11 002 milliers d'euros pour les premiers semestres 2025 et 2024. Le Groupe employait, en équivalents temps-plein, 174 personnes au 30 juin 2025, contre 168 au 30 juin 2024. Au 30 juin 2025, le personnel, affecté à la recherche et développement s'élevait à 133 personnes, contre 135 au 30 juin 2024. Respectivement, le personnel administratif, s'élevait à 42 personnes, contre 39.

14.2 Amortissements et dépréciations

Au 30 juin 2024, ce montant comprend l'amortissement des droits relatifs à monalizumab à hauteur de 294 milliers d'euros et totalement amorti depuis le 31 décembre 2024 et des amortissements sur immobilisations corporelles pour un montant de 852 milliers d'euros. (voir Note 6 et Note 7).

Au 30 juin 2025, ce montant ne comprend que des amortissements sur immobilisations corporelles pour un montant de 707 milliers d'euros. (voir Note 6 et Note 7).

14.3 Achats consommés de matières, produits et fournitures

Le poste comprend principalement le coût d'achat des produits et substances pharmaceutiques achetés par la Société à des tiers et consommés au cours de l'exercice.

15. Résultat financier, net

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2024
Produits sur actifs financiers	793	1 269
Variation de juste valeur des actifs financiers	464	1 471
Gains de change	5 630	873
Produits financiers	6 886	3 613
Pertes de change	(2 574)	(1 763)
Variation de juste valeur des actifs financiers	—	—
Intérêts sur les emprunts	(229)	(300)
Charges financières	(2 803)	(2 064)
Résultat financier net	4 083	1 549

Pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 30 juin 2024, les gains et les pertes de change résultent principalement de la variance du taux de change entre l'euro et le dollar américain sur les comptes de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers ainsi que sur la dette de collaboration libellés en dollars américains.

Les pertes latentes sur actifs financiers sont relatives à des instruments non cotés dont la juste valeur est déterminée selon des méthodes de niveau 2.

16. Impôt sur le résultat

Compte tenu de son stade de développement, il apparaît peu probable que des bénéfices fiscaux soient à court et moyen terme imputés sur les pertes reportables de la Société. En ce sens, les actifs d'impôts différés ne sont pas reconnus.

La direction a révisé les bilans comparatifs afin de compenser les actifs et passifs d'impôts différés en application de l'IAS 12.74 pour un montant de 9,1 millions d'euros au 30 juin 2024. Ces montants ont été jugés non significatifs pour les périodes précédentes. Au 30 juin 2025, les soldes compensés s'élevaient à 10,3 millions d'euros.

Les impôts différés par nature sont ventilés de la manière suivante:

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2024
Impôts différés actifs / Pertes fiscales	9 570	8 466
Impôts différés actifs / Provisions avantages au personnel	667	617
Impôts différés actifs / Autres	27	39
Total Impôts différés actifs	10 264	9 123
Impôts différés passifs / Produits constatés d'avance	9 653	8 413
Impôts différés passifs / Contrat de location (IFRS16)	472	521
Impôts différés passifs / Amortissement dérogatoire	133	188
Impôts différés passifs / Autres	6	—
Total Impôt différés passifs	10 264	9 123

Selon les législations fiscales en vigueur, la Société Innate Pharma SA disposait de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total cumulé de 536 759 milliers d'euros au 30 juin 2025 (montant identique au 31 décembre 2024). Selon la législation en vigueur aux États-Unis, Innate Inc dispose de déficits fiscaux d'un montant cumulé de 14 566 milliers d'euros ou 17 071 milliers de dollars (16 427 milliers d'euros ou 17 066 milliers de dollars au 31 décembre 2024).

La Société n'a pas comptabilisé de charge d'impôt courante au 30 juin 2025 au regard d'un taux d'impôt projeté nul au 31 décembre 2025.

Les impôts différés actifs relatifs aux pertes non reconnus sont présentés ci-après:

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2024
Impôts différés actifs non reconnus / Pertes fiscales réalisées en France	124 620	112 427
Impôts différés actif non reconnus / Pertes fiscales réalisées aux Etats Unis	2 466	2 714
Total des impôts différés actifs non reconnus	127 086	115 141

17. Engagements, passifs éventuels et litiges

17.1 Engagements

Par rapport aux informations présentées dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2024, la Société a identifié les changements suivants :

- Engagements d'achats non annulables d'un montant total de 4 427 milliers d'euros auprès de plusieurs fournisseurs (principalement des CRO et CMO). Ces engagements sont constitués des commandes d'achats non annulables effectuées au cours du premier semestre 2025 pour la fourniture de divers services en rapport avec les travaux précliniques pour un montant de 2 540 milliers d'euros et pour les travaux cliniques pour un montant de 1 887 milliers d'euros. L'exécution de ces travaux n'a pas démarré au 30 juin 2025 et ils ne sont pas facturés.
- Engagements financiers pris auprès de la Société Générale en 2017, dans le cadre de la souscription par la Société d'un emprunt afin de financer la construction de son futur siège social. En contrepartie de ce prêt, la Société a consenti un nantissement sur des instruments financiers souscrits auprès de la Société Générale pour un montant global équivalent à celui du prêt, soit 15 200 milliers d'euros. L'échéance de ces placements se décompose ainsi : 4 200 milliers d'euros en juillet 2024, 5 000 milliers d'euros en août 2027 et 6 000 milliers d'euros en août 2031. Le placement de 4 200 milliers d'euros est arrivé à échéance et la Société avait obtenu sa restitution en juillet 2024 pour un montant total de 4 427 milliers, intérêts inclus. Au 30 juin 2025, le capital restant dû sur ce prêt est de 8 267 milliers d'euros. Pour rappel, ce prêt est soumis à une clause restrictive basée sur l'hypothèse selon laquelle la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants et non courants sont au moins égaux au principal à la fin de l'exercice. La Société respectait cette clause au 31 décembre 2024.

17.2 Litiges

La Société peut avoir des passifs éventuels survenant dans le cadre habituel de ses activités. Chacun des litiges connus ou procédures en cours dans lesquels la Société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes après avis de ses conseils juridiques. Il n'y a pas de litige connu au et ne faisant pas l'objet de provision au 30 juin 2025.

17.3 Provisions

Les provisions comptabilisées respectivement au 30 juin 2025 et 31 décembre 2024 s'élèvent à 1 566 milliers d'euros et 481 milliers d'euros. Au 30 juin 2025, elles se composent de provisions relatives à des indemnités à verser dans le cadre de départs de salariés pour un montant de 806 milliers d'euros et de la provision relative à la contribution patronale due au titre des attributions des instruments de capitaux propres aux salariés pour un montant de 722 milliers d'euros (394 milliers d'euros au 31 décembre 2024). Selon la réglementation sociale française, lorsqu'une entreprise décide de remettre à ses salariés des actions rachetées sur le marché, elle doit donc comptabiliser une provision dès la décision d'attribution des actions gratuites qui sont à étaler sur la période d'acquisition des droits lorsque le plan conditionne des actions aux salariés à leur présence dans l'entreprise à l'issue du plan.

18. Transactions avec les parties liées

Rémunération des membres du comité exécutif et conseil d'administration

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du comité exécutif et conseil d'administration de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des périodes présentées :

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2024
Salaires et autres avantages à court terme	1 858	1 713
Cotisations de retraite complémentaire	107	21
Paiements en action	1 537	519
Honoraires de conseil	—	—
Rémunérations des membres du directoire et autres membres exécutifs	3 502	2 253

Les salaires et autres avantages à court terme correspondent aux charges de personnel pour les premiers semestres 2025 et 2024.

Au 30 juin 2025, la Société a également comptabilisé des dépenses d'un montant total de 154 milliers d'euros notamment auprès de Sociétés dans lesquelles un mandat est détenu par les parties liées identifiées.

Membres du Conseil de surveillance et du Conseil d'Administration

La Société a comptabilisé une provision de 268 milliers d'euros pour la rémunération des administrateurs relative au premier semestre 2025. Ce montant inclut la rémunération du Président du Conseil de surveillance jusqu'au 22 mai 2025 puis du président du conseil d'Administration.

Parties liées

Novo Nordisk A/S est actionnaire, et a conclu avec la Société trois contrats de licence sur les candidats-médicaments lirilumab, monalizumab et avdoralimab. En vertu des dispositions contractuelles, la Société versera des paiements d'étapes ainsi que des royalties sur vente de ces candidats-médicaments. Au 30 juin 2025, la Société n'avait aucune dette envers Novo Nordisk A/S.

AstraZeneca est actionnaire de la Société avec laquelle est liée par plusieurs contrats de collaboration et d'option de licence ou de licence relatifs à différents candidats-médicament (monalizumab, avdoralimab et IPH5201). Les paiements entre les deux sociétés ainsi que les dettes et créances au 30 juin 2025 se présentent ainsi :

	30 juin 2025		
	(en milliers d'euros)	Paiements	Bilan
Encaissements (AstraZeneca envers Innate Pharma) / Créances	1 281	363	
Paiements (Innate Pharma envers AstraZeneca) / Dettes	(1 986)	(1 873)	
Total	(705)	(1 510)	

Sanofi a investi 15 millions d'euros en capital le 23 avril 2025, ce qui correspond à 9,05% du total des actions. Sanofi est liée à la société par deux contrats de collaboration. A l'exception de l'investissement en capital, la société n'a eu aucune transaction financière au cours du premier semestre 2025:

	30 juin 2025		
	(en milliers d'euros)	Paiements	Bilan
Encaissements (Sanofi envers Innate Pharma) / Créances	—	—	—
Paiements (Innate Pharma envers Sanofi) / Dettes	—	—	—
Total	—	—	—

Filiales

La Société est liée à sa filiale par des contrats de gestion des relations intra-groupe et des relations commerciales. Ces relations sont réalisées à des conditions normales de marché.

19. Résultat par action

19.1 Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

	30 juin 2025	30 juin 2024
Résultat de la période (en milliers d'euros)	(21 344)	(24 764)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	86 936 945	80 872 369
Résultat de base par action (€ par action)	(0,25)	(0,31)

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSAs, BSAAR, AGAs and AGAPs) sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action (5 959 104 instruments au 31 décembre 2024). Ces instruments sont présentés de manière détaillée en note 11.

19.2 Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

	30 juin 2025	30 juin 2024
Résultat de la période (en milliers d'euros)	(21 344)	(24 764)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	86 936 945	80 872 369
Ajustement pour effet dilutif des bons, options de souscription d'actions et actions gratuites		
Résultat dilué par action (€ par action)	(0,25)	(0,31)

20. Événements postérieurs à la clôture

- Innate Pharma prévoit de concentrer ses investissements sur ce qu'elle considère être ses actifs cliniques à plus forte valeur, IPH4502, lacutamab et monalizumab en partenariat avec AstraZeneca. Les efforts de recherche et développement (R&D) précliniques seront centrés sur l'avancement de ses prochains Antibody Drug Conjugates (ADC) vers le développement, en s'appuyant sur un portefeuille de cibles innovantes. En ligne avec cette orientation stratégique et ses objectifs, la Société a l'intention de restructurer son organisation. Les effectifs devraient diminuer globalement d'environ 30%, en comprenant l'attrition. Les licenciements prévus seront mis en œuvre dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi soumis à la consultation du Comité Social et Économique (CSE) de l'entreprise et à l'approbation de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets). La mise en œuvre de ce plan devrait être achevée au cours du premier semestre 2026.
- Eric Vivier a pris la décision de reprendre ses activités de recherche académique à temps plein. Il continuera à contribuer à l'innovation de la Société en tant que conseiller du Comité R&D du Conseil d'administration. Yannis Morel, Directeur des Opérations continuera d'être responsable de la recherche et développement préclinique et assumera les responsabilités de Directeur Scientifique.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Aux actionnaires de la société INNATE PHARMA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société INNATE PHARMA, relatifs à la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine et Bordeaux, le 16 septembre 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cédric Mazille

Deloitte & Associés

Stéphane Lemanissier

DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint figurant en page [6](#) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le Directeur général
Monsieur Jonathan Dickinson